Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
051-245100888-20220926-20220926DEL2902-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/09/2022
Affichage : 30/09/2022
Le Président Etienne DHUICQ

Communauté de Communes de la Brie Champenoise

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

03.26.81.36.61.
accueil@cc-briechamenoise.fr
www.cc-briechampenoise.fr

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I – PRÉSENTATION DE LA CCBC 4

1. LE PÉRIMETRE ET L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE 4
2. LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 5
3. LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 9
   - 3.1 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE 9
   - 3.2 LA PRÉSIDENCE ET LE BUREAU 10
   - 3.3 LES COMMISSIONS 11
   - 3.4 LE PERSONNEL 11
4. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES 12
5. PRÉSENTATION DES SERVICES SCOLAIRES ET ENFANCE 13
   - 5.1 ÉCOLES 13
   - 5.2 RESTAURATION SCOLAIRE 14
   - 5.3 TRANSPORT SCOLAIRE 15
   - 5.4 PÉRISCOLAIRE 15
   - 5.5 CENTRE DE LOISIRS « L'ILE AUX ENFANTS » 16
6. PRÉSENTATION DES SERVICES CULTURELS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS 17
   - 6.1 LA MÉDIATHEQUE INTERCOMMUNALE 17
   - 6.2 L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE 18
   - 6.3 L'ESPACE CULTUREL ANDRE GUYOT 19
   - 6.4 LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS 19
7. PRÉSENTATION DES SERVICES TECHNIQUES 21
8. PRÉSENTATION DES SERVICES DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 22
   - 8.1 EAU POTABLE 22
   - 8.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES 24
   - 8.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 24
9. SERVICE ENVIRONNEMENT 24

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 2 - BILAN DES ACTIONS 2021 27

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES 27

1. **AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTÉRET COMMUNAUTAIRE 27**
2. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 28**
   2.1 ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 28
3. **COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 28**

COMPÉTENCES OPTIONNELLES 30

1. **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE 30**
2. **TRAVAUX 31**
3. **ASSAINISSEMENT 35**
4. **EAU POTABLE 36**
   4.1 DÉFENSE INCENDIE 37
5. **CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRET COMMUNAUTAIRE 38**
   5.1 ANIMATIONS ORGANISÉES PAR LA MÉDIATHEQUE 38
   5.2 ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS 39
   5.3 ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS 40
6. **ENTRETIEN DES BATIMENTS SCOLAIRES 40**
7. **TRAVAUX BATIMENT DIVERS 41**
8. **ACTION SOCIALE D'INTÉRET COMMUNAUTAIRE 42**

COMPÉTENCES FACULTATIVES 43

CONSTRUCTION, FONCTIONNEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 43

CHAPITRE 3 - BILAN FINANCIER 2021 46

1. **RÉSULTATS 2021 46**
2. **LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 46**
3. **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 48**
4. **LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 50**
5. **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 51**
6. **CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET ENDETTEMENT 52**

CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DE LA CCBC

1. LE PÉRIMETRE ET L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

Depuis l'adhésion de la commune de Margny, au **1er janvier 2020,** le périmètre de la communauté des communes de la Brie Champenoise comprend 20 communes.

INFORMATION SUR LE TERRITOIRE

20 COMMUNES
7704 HABITANTS
SUPERFICIE : 300 KM²
DENSITÉ DE POPULATION : 25,7 HAB/KM²

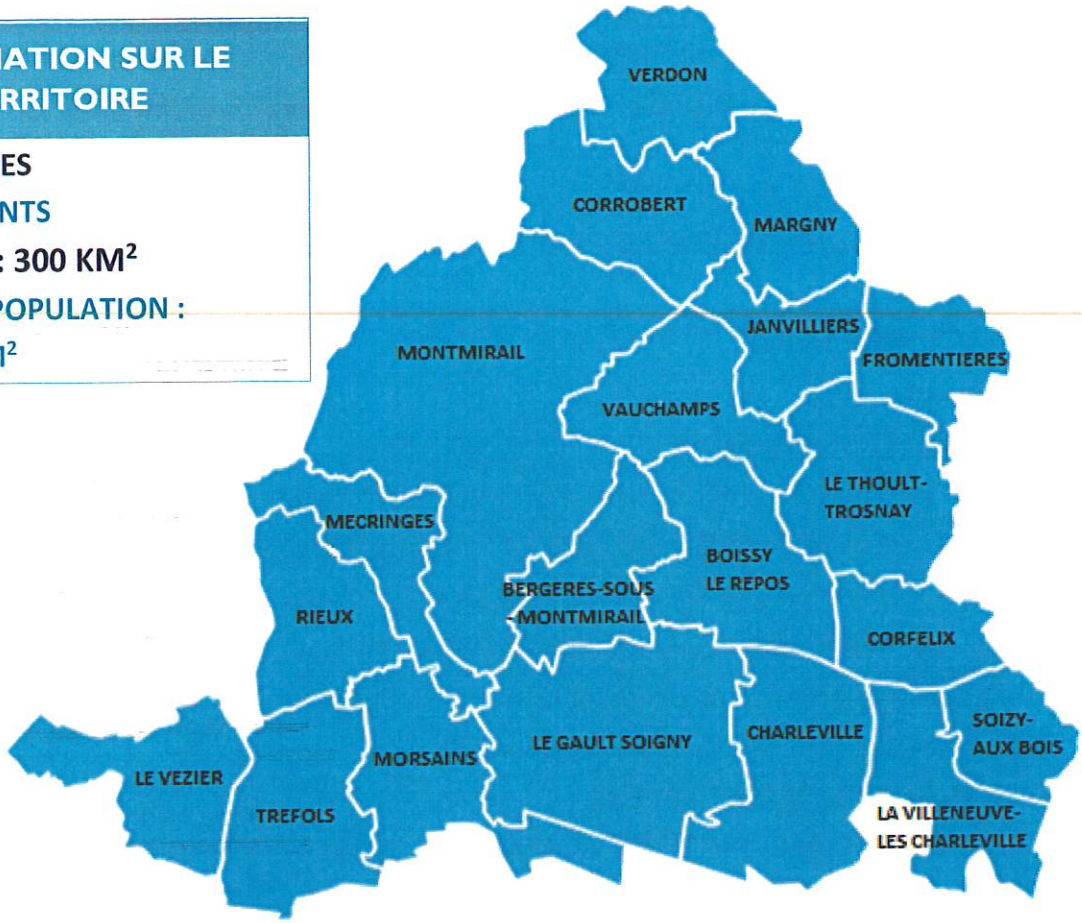

Évolution démographique du territoire

La population totale a augmenté de 2 % sur l'ensemble du territoire de la CCBC, entre le 1er janvier 2021 et le 31er décembre 2021, soit 15 habitants supplémentaires.

COMMUNES	2020		2021		EVOLUTION POPULATION TOTALE
	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION TOTALE	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION TOTALE	
BERGÈRES SOUS MONTMIRAIL	123	125	129	131	+ 6,50 %
BOISSY LE REPOS	220	221	223	223	+ 1,36 %
CHARLEVILLE	238	247	244	253	+ 6,30 %
CORFÉLIX	112	114	111	113	+ 0,89 %
CORROBERT	205	212	206	213	+ 3,90 %

FROMENTIÈRES	377	384	378	385	+ 2,12 %
JANVILLIERS	167	171	170	174	+ 4,19 %
LA VILLENEUVE LÈS CHARLEVILLE	113	114	115	119	+ 5,31 %
LE GAULT SOIGNY	529	544	521	536	+ 1,32 %
LE THOULT-TROSNAY	103	105	104	106	+ 2,91 %
LE VÉZIER	191	194	191	194	+ 1,57 %
MARGNY	121	127	125	130	+ 7,44 %
MÉCRINGES	204	207	205	208	+ 1,96 %
MONTMIRAIL	3598	3648	3584	3633	+ 0,97 %
MORSAINS	133	136	134	137	+ 3,01 %
RIEUX	198	203	197	202	+ 2,02 %
SOIZY AUX BOIS	184	185	187	187	+ 1,63 %
TRÉFOLS	168	171	174	177	+ 5,36 %
VAUCHAMPS	360	370	363	373	+ 3,61 %
VERDON	209	211	208	210	+ 0,48 %
TOTAL CCBC	7553	7689	7569	7704	+ 2,00 %

2. LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La dernière version des statuts de la CCBC est issue de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2020, qui a autorisé le transfert de la compétence Maisons de services au public.
En 2021, le transfert de compétence autorité organisatrice de la mobilité (AOM) à la CCBC, a été décidé par le conseil communautaire, et les conseils municipaux de ses communes membres. Ce transfert a été autorisé par arrêté préfectoral du 30 juin 2021, à compter du 01 juillet 2021, et recouvre 5 thématiques (transports réguliers, transport à la demande, mobilités actives, mobilités solidaires, mobilités partagés). Seul le transport scolaire reste géré par la Région Grand Est.

La communauté de communes de la Brie Champenoise a pour objet d'associer ses communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.
Elle exerce différentes compétences obligatoires et optionnelles prévues par l'article L.5214-16 du CGCT, ainsi que des compétences facultatives supplémentaires. Les compétences relevant d'un intérêt communautaire ont été précisées par délibération du 11 décembre 2018. Les compétences exercées par la CCBC en 2021 sont précisées ci-après :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

1.1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

1.2. Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

2. Développement économique

2.1. Actions de développement économique, dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code Général des Collectivités territoriales

2.2. Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

2.3. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

2.4. Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
Cette compétence est exercée par la CCBC depuis le 1er janvier 2018 dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement

4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

2. Politique du logement et du cadre de vie

3. Création, aménagement et entretien de la voirie

4.Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

5. Action sociale d'intérêt communautaire

6. Assainissement

7. Eau

8. Maison de services au public

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES FACULTATIVES

1. Fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

2. Construction, entretien, fonctionnement et gestion des équipements, services et activités périscolaires.

3. Construction, entretien, fonctionnement et gestion des équipements, services et activités extrascolaires pour les enfants de 3 à 12 ans.

4. Politique culturelle et sportive d'intérêt communautaire.

5. Déneigement des voies d'intérêt communautaire.

6. Contingent du SDIS.

7. Défense extérieure contre l'incendie.

8. Création et animation d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

9. Autorité organisatrice de la mobilité, en application de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019

3. LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

3.1 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La communauté de communes de la Brie Champenoise est administrée par un conseil communautaire, composé de 41 délégués. Les délégués sont issus de chaque commune membre de la CCBC, en fonction de leur représentation démographique, et sont élus depuis 2014 au suffrage universel direct, en fonction des règles électorales applicables à la strate de leur commune d'appartenance. Les communes ne disposant que d'un seul délégué ont automatiquement le droit à un délégué suppléant.

Suite aux élections municipales de 2020, le conseil communautaire était composé en 2021 comme suit :

COMMUNES	REPRÉSENTANTS
BERGÈRES SOUS MONTMIRAIL	GOHIN Delphine - Maire
CORFÉLIX	MARCY Philippe - Maire et Vice-Président
CORROBERT	PERDREAU Michel - Maire
JANVILLIERS	HIMMESOETE Olivier - Maire
MARGNY	COUSIN Claudia - Maire
MÉCRINGES	COSTELET Guillaume - Maire
MORSAINS	LEFEVRE Philippe - Maire
SOIZY-AUX-BOIS	CLOMES Sandrine - Maire
LE THOULT TROSNAY	ROBIN François - Maire
TRÉFOLS	VIÉ Patrick - Maire et Vice-Président
VERDON	CHAMPAGNE Stéphane - Maire
LA VILLENEUVE-LÈS-CHARLEVILLE	CHAUVET Raymond - Maire
LE VÉZIER	COUSIN Jean-Marie - Maire
RIEUX	EPINAT Laurent- Maire
CHARLEVILLE	PASQUET Colette - Maire
	SUAU Joël - 1er adjoint
BOISSY LE REPOS	WAUQUIEZ Bernard - Maire
	ROCHE Didier - 1er adjoint
FROMENTIÈRES	CONDETTE René - Maire et Vice-Président
	BRIOUX Patrick- 1er adjoint
VAUCHAMPS	BERAT Danielle - Maire et Vice-Présidente
	COURTEAUX Joël - 1er adjoint
LE GAULT-SOIGNY	DOUSSOT COCHET André - Maire
	PELLETIER Florence - 1ère adjointe
	BROCARD Jean Luc - 2ème adjoint et Vice-Président
MONTMIRAIL	DHUICQ Etienne - Maire et Président
	QUILLERE Pierre - 1er adjoint
	JACQUINOT Valérie - 2ème adjointe
	GARCIA Juan - 3ème adjoint
	GRIFFON Nelly - 4ème adjointe
	VERDRU Sébastien - 5ème adjoint
	ARAQUE Jérémy - conseiller
	BENARD Elisabeth - conseillère
	BOCQUET Karine - conseillère
	BOUCHE Claudette - conseillère
	FAGOT Céline - conseillère
	HIMMESOETE Marie-Claude - conseillère
	MATON Yannick - conseiller
	NOIZET Régis - conseiller et Vice-Président
	TIXIER Christian - conseiller
	ZUBER Claudine - conseillère

Le conseil communautaire s'est réuni tous les un mois et demi en moyenne en 2021, soit 8 fois au total, et a voté 118 délibérations, contre 112 l'année précédente.

3.2 LA PRÉSIDENCE ET LE BUREAU

❖ La présidence

Le Président de la communauté de communes est M. Etienne DHUICQ. En tant que pouvoir exécutif, il prépare et exécute les délibérations du conseil communautaire. Il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il est le responsable des services de la communauté de communes et la représente en justice.
Le Président a reçu des délégations du conseil communautaire par délibération n°2642 du 16 juillet 2020, pour exercer les attributions suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics communautaires ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement des marchés à hauteur de 40 000 € HT et des accords-cadres ;
- Gestion des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- Décision pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans tous les domaines faisant partie des statuts de la CCBC et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux, lorsque le montant des dommages est inférieur à la franchise de l'assurance.
- Réaliser les tirages et les remboursements des lignes de trésorerie ;
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
- Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens intercommunaux.
- Payer les cotisations et les contributions aux organismes extérieurs auxquels la communauté de communes adhère (syndicats, associations...).

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte, le cas échéant, des attributions qu'il a exercées par délégation. Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions :

- Aux Vice-présidents ;
- En l'absence ou en cas d'empêchement de ceux-ci, ou dès lors qu'ils sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau.

❖ Le bureau

Le bureau est composé du Président, et de six Vice-présidents, élus par le conseil communautaire en son sein. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.
Le bureau constitue également un organe exécutif collectif de la CCBC, il est à ce titre chargé d'exécuter les délibérations prises par le conseil communautaire et d'assurer le fonctionnement courant de la CCBC. Il se réunit une fois par semaine, et agit en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le conseil, et lui en rend compte par l'intermédiaire du Président. Le bureau a notamment délégation pour attribuer les marchés jusqu'à 215 00 € HT. Chacun des Vice-présidents, a en outre la charge d'un domaine de compétence particulier, qui lui a été délégué par le Président.

Composition du bureau élu le 16 juillet 2020 :

- **1er Vice-Président, délégué à l'environnement :** M. Patrick VIÉ ;
- **2ème Vice-Président délégué au développement économique, tourisme et à l'aménagement du territoire :** M. Philippe MARCY ;
- **3ème Vice- Président, délégué à l'eau, à l'assainissement, à la voirie communautaire et aux travaux :** M. Régis NOIZET ;

- **4ème Vice-Président, délégué aux affaires scolaires et à l'enfance :** M. Jean-Luc BROCARD ;
- **5ème Vice-Président, délégué aux affaires culturelles, au sport et aux relations avec les associations :** M. René CONDETTE ;
- **6ème Vice-Président, délégué aux services au public et aux nouvelles technologies :** Mme Danielle BERAT.

3.3 LES COMMISSIONS

Les commissions constituent des groupes de travail et de réflexion qui ont un rôle consultatif (à l'exception de la Commission d'Appel d'Offres qui se prononce sur l'attribution des marchés publics). Elles participent à la réflexion et à l'élaboration des projets avant leur présentation en conseil communautaire. Chaque commune est représentée par des délégués membres dans chacune des commissions. Les Maires sont membres de droit et peuvent assister à toutes les réunions.
La composition des commissions intercommunales a été voté lors du conseil communautaire du 20 octobre 2020, sur avis préalable des communes membres.

Tableau récapitulatif du nombre de commission :

	ÉLU EN CHARGE DE LA COMMISSION	NOMBRE 2021
FINANCES	M. DHUICQ	2
ENVIRONNEMENT	M. VIÉ	1
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME	M. MARCY	1
TRAVAUX	M. NOIZET	2
CULTURE ET SPORT	M. CONDETTE	0
SERVICES AU PUBLIC, COMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES	Mme BERAT	1
TOTAL		9
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	M. DHUICQ	2

Les commissions se sont peu réunies en 2021, en raison des restrictions imposées par la crise sanitaire.

3.4. LE PERSONNEL

❖ Les effectifs

Le tableau des emplois comptait au 15 décembre 2021, 82 emplois ouverts pour 78 emplois pourvus, représentant 51,7 ETP à 35 h, et 1,4 ETP à 20 h (statut particulier des assistants d'enseignement artistique).

Détail des effectifs (emplois pourvus) au 15/12/2021 :

FILIÈRE	ADMINISTRATIVE	TECHNIQUE	SANITAIRE ET SOCIALE	CULTURELLE	ANIMATION	TOTAL
AGENTS TITULAIRES	8	25	2	1	15	**51**
AGENTS NON TITULAIRES	1	6	0	8	11	**26**
CATÉGORIE A	2	0	0	0	0	**2**
CATÉGORIE B	0	2	0	12	0	**14**
CATÉGORIE C	7	30	2	0	23	**62**
TEMPS COMPLET	5	22	2	0	9	**38**
TEMPS NON COMPLET	4	10	0	12	14	**40**
EFFECTIFS PAR FILIÈRE	9	31	2	9	26	**77**

La CCBC a renforcé l'équipe de direction en recrutant en janvier 2021 une ambassadrice du tri / gestionnaire du service environnement.

❖ Organigramme

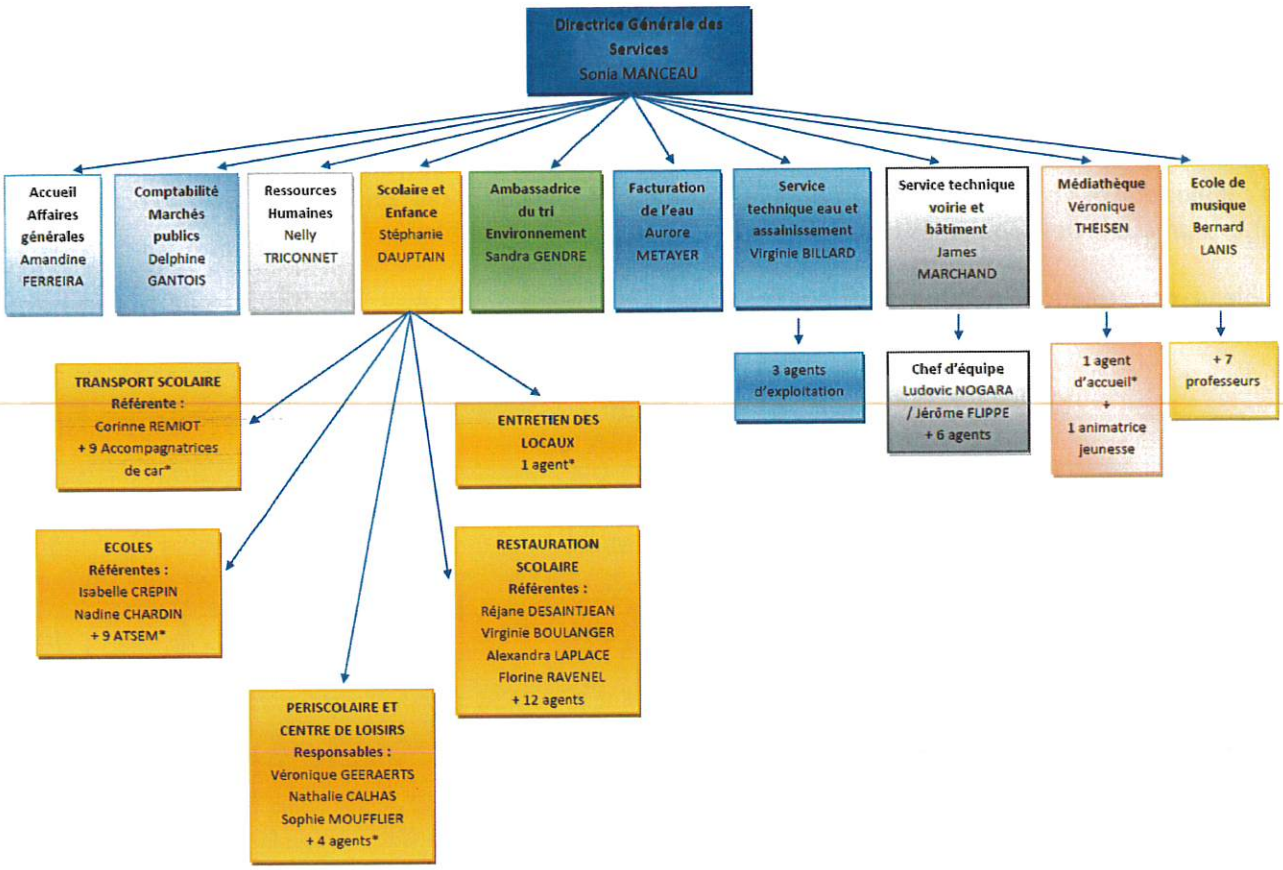

**Cet organigramme est une image à un instant donné de l'organisation des services de la CCBC. De nombreux agents du service scolaire effectuent des missions dans plusieurs services (écoles, restauration scolaire, transport scolaire...). Dans l'organigramme ci-dessus, les agents sont affectés sur le service pour lequel ils effectuent la plus grosse quotité de travail hebdomadaire.*

4. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

La direction générale des services est située dans les bureaux administratifs de la CCBC au 4 rue des fosses à Montmirail. Elle est composée de 10 agents, qui sont chargés de mettre en œuvre les décisions du conseil communautaire, du bureau, et du Président.

Les principales missions de la direction sont :

- Diriger et coordonner les différents services et équipes ;
- Piloter et suivre les projets ;
- Accueil du public aux horaires suivants : du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

5. PRÉSENTATION DES SERVICES SCOLAIRES ET ENFANCE

5.1 LES ÉCOLES

Les écoles publiques sont réparties comme suit sur le territoire de la CCBC :

- Une école maternelle et une école élémentaire à Montmirail.

École maternelle de Montmirail

École élémentaire de Montmirail

- Une école maternelle et une école élémentaire, regroupées en école primaire, à Fromentières.

École primaire de Fromentières

- Un RPID comprenant une école élémentaire à Charleville, une école élémentaire et une école maternelle à Le Gault-Soigny.

École maternelle de Le Gault-Soigny

École élémentaire de Le Gault-Soigny

École élémentaire de Charleville

La compétence fonctionnement des écoles comprend tout ce qui est nécessaire et contribue au bon fonctionnement des écoles, et notamment, sans que cette liste soit exhaustive : mise à disposition des ATSEMS et personnel d'entretien, fournitures scolaires, fourniture des fluides, nettoyage des locaux, cours de natation, subventions des voyages et sorties scolaires, subventions aux coopératives scolaires et associations de parents d'élèves, etc...

Répartition des effectifs dans les différentes écoles à la rentrée 2021 :

	NOM DU DIRECTEUR (RICE)	EFFECTIFS TOTAL	DE LA CCBC	HORS CCBC	NB DE CLASSES
ÉCOLES ÉLEMENTAIRES					
MONTMIRAIL	Nathalie BOUCHE	269	216	53	12
FROMENTIÈRES	Cécile DUPIRE	82	82	0	4
CHARLEVILLE	Marie-Jo VIE	46	44	2	2
LE GAULT SOIGNY (CP-CE1)	Ludovic MATHE	18	18	0	1
ÉCOLES MATERNELLES					
MONTMIRAIL	Karine BOCQUET	121	96	27	5
FROMENTIÈRES	Cécile DUPIRE	44	44	0	2
LE GAULT SOIGNY	Ludovic MATHE	42	42	0	2
ÉCOLE JEANNE D'ARC					
MATERNELLE	Séverine LANDREAT	49	35	14	2
ÉLÉMENTAIRE	Séverine LANDREAT	129	95	40	6
COLLÈGES					
COLLÈGE DE LA BRIE CHAMPENOISE	Philippe CLAUDOTTE	324	226	98	-
COLLÈGE JEANNE D'ARC	Séverine LANDREAT	165	109	56	8
TOTAL ÉLÈVES		**1289**	**1007**	**290**	-

5.2. LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration scolaire de la CCBC est composé de 4 sites :

- La cantine de l'école maternelle de Montmirail.
- La cantine de l'école élémentaire de Montmirail qui accueille également les enfants inscrits en centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances.

Cantine de l'école élémentaire de Montmirail

- La cantine de l'école Fromentières qui accueille les maternelles et les élémentaires de l'école.
- La cantine de l'école de Le Gault-Soigny, qui depuis septembre 2018, accueille les élémentaires et les maternelles de l'ensemble du RPID Le Gault-Soigny / Charleville, dans la salle Garlande mise à disposition par la commune. Une navette fonctionne entre les deux écoles le midi, pour transporter les enfants vers la cantine.

Les repas sont livrés en liaison froide pour les trois cantines par la société ELIOR, titulaire du marché depuis la rentrée 2016-2017. A partir de la rentrée de septembre 2021, le nouveau marché a été attribué à la société LES PETITS GASTRONOMES.

SITE DE RESTAURATION SCOLAIRE	EFFECTIFS
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE MONTMIRAIL	197
ÉCOLE MATERNELLE MONTMIRAIL	87
ÉCOLE DE FROMENTIERES	90
RPID LE GAULT-CHARLEVILLE	85
TOTAL	**459**

5.3 LE TRANSPORT SCOLAIRE

Dans le cadre de sa compétence transport scolaire, la CCBC coordonne le service avec la Région Grand-Est, qui a la compétence transport, et est chargé de son organisation et sa gestion au premier rang.
En 2021, le transport est assuré par le biais d'un marché passé par la Région Grand Est auprès du transporteur privé, PROCARS et le Syndicat SIS de Sézanne. La Région Grand Est prend en charge intégralement le coût du transport scolaire pour les enfants de primaire. Depuis le 1er janvier 2021, le coût du transport pour les élèves du collège et du lycée s'élève à 94 € par an, la CCBC a décidé de prendre en charge 82 € par élève, soit un reste à charge pour les familles de 12 € par an.

La CCBC assure également la surveillance dans les cars scolaires, par le biais de 10 agents à temps non complet. La CCBC récupère une partie des charges générées par le service transport scolaire (participation au transport, frais administratifs et charges de personnel) sur les communes extérieures de Seine et Marne et de l'Aisne qui utilisent les circuits.

Effectifs dans les transports scolaires :

ÉCOLES	EFFECTIFS 2021-2022
MATERNELLE DE MONTMIRAIL	30
ÉLÉMENTAIRE DE MONTMIRAIL	65
ÉLÉMENTAIRE DE JEANNE D'ARC	17
ÉCOLE DE FROMENTIÈRES	70
RPID LE GAULT/CHARLEVILLE	77
COLLEGES	**EFFECTIFS 2021-2022**
COLLÈGE DE LA BRIE CHAMPENOISE	165
COLLÈGE JEANNE D'ARC	73
TOTAL	**497**

5.4 LES PÉRISCOLAIRES

Chaque pôle scolaire propose un accueil périscolaire matin et soir.
Les structures d'accueil sont situées à :

- L'école maternelle de Montmirail ;
- A proximité de l'école élémentaire de Montmirail ;
- L'école de Fromentières ;
- L'école de Le Gault-Soigny.

La structure près de l'école élémentaire de Montmirail dénommée « l'Ile aux enfants » fonctionne également en tant qu'accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Le service est financé par la participation des familles, et les subventions de fonctionnement de la CAF versées dans le cadre de la convention territoriale globale signée en décembre 2020, et ouvrant droit à la prestation de service enfance.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	EFFECTIFS MOYENS
PÉRISCOLAIRE MATERNELLE MONTMIRAIL	22
PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE DE MONTMIRAIL	44
PÉRISCOLAIRE ÉCOLE DE FROMENTIÈRES	40
PÉRISCOLAIRE LE GAULT	20
TOTAL	**126**

5.5 LE CENTRE DE LOISIRS « L'ILE AUX ENFANTS »

La CCBC accueille les enfants les mercredis, et pendant les vacances scolaires, dans le centre « l'Ile aux Enfants », située 28 rue du Faubourg de Paris à Montmirail.

Effectifs moyens 2021 :

CENTRE DE LOISIRS MONTMIRAIL	NOMBRE MOYENS D'ENFANTS ACCUEILLIS
MERCREDIS	Entre 30 et 60
PETITES VACANCES	Entre 18 et 40
JUILLET	Entre 46 à 64 enfants
AOÛT	Entre 12 et 38

❖ Le mini-camp

Centre bon vent à Santec (Bretagne)

Le centre de loisirs « L'Ile aux Enfants » organise chaque année un mini-camp pour les jeunes de 7 à 13 ans d'une durée de 15 jours vers différentes destinations (la montagne, la mer ...) et propose différentes activités sportives et culturelles. En 2021, le séjour s'est déroulé en Bretagne, au Centre Bon Vent, à Santec.

6. PRÉSENTATION DES SERVICES CULTURELS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

6.1 LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

La médiathèque est installée au Centre La Rochefoucauld, rue Saint Vincent de Paul à Montmirail. Le bâtiment appartient à la Ville de Montmirail qui met à disposition de la CCBC, le 1er étage.
Elle dispose de 273 m², de 40 places assises, et propose 3 espaces différents (bébés-lecteurs, jeunesse et adulte).
L'inscription est gratuite, et permet d'emprunter des ressources diverses : livres, revues, CD, DVD, jeux...

Horaires d'ouverture au public :

- **Mercredi :** 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
- **Jeudi :** 14 h - 18 h
- **Vendredi :** 14 h - 18 h
- **Samedi :** 9 h 30 – 12 h 30

La médiathèque a par ailleurs mis en place des partenariats avec les crèches, le RAM, le collège de la Brie Champenoise, le centre de loisirs, le centre médico-psycho-pédagogique, l'association « Jeux, Tu, On Joue » et la bibliothèque départementale de la Marne (BDM).

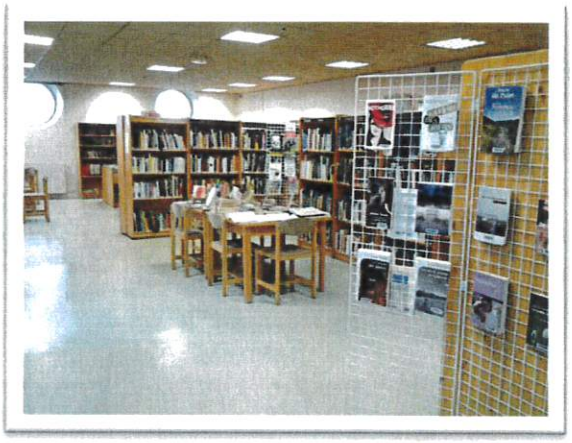

❖ Fréquentation et évolution du nombre de prêts

	NOMBRE D'ABONNÉS	NOMBRE D'ABONNÉS HORS CCBC	NOUVEAUX ABONNÉS	NOMBRE DE PRETS TOTAL
2020	481	67	59	7641
2021	260	88	102	8661
ÉVOLUTION 2020-2021	- 45.5 %	+ 31.3 %	+ 72.9 %	+ 13.4 %

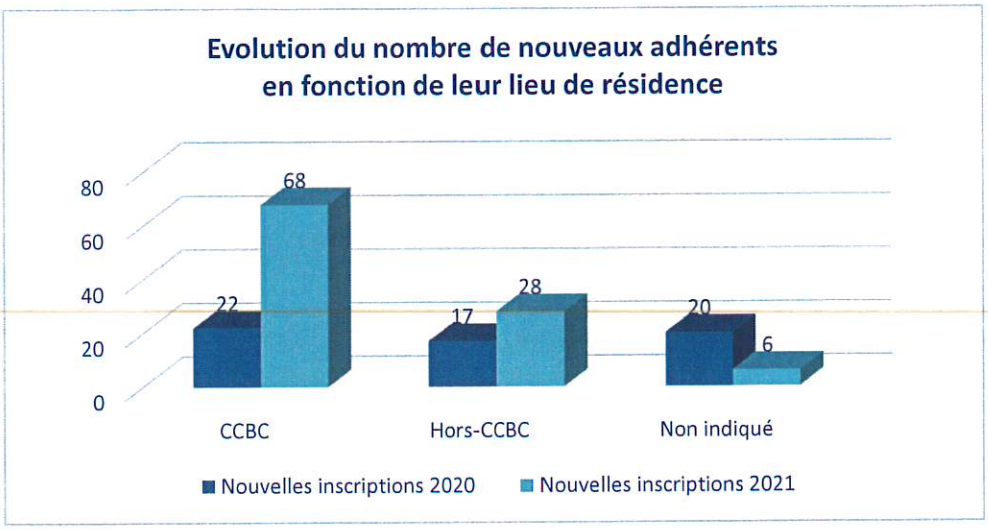

ÉTATS DU FONDS PROPRE AU 31 DÉCEMBRE 2021 :

- 16 061 livres ;
- 23 abonnements à des revues adultes et 19 enfants soit 2 383 revues par an ;
- 2 revues hebdomadaires et 1 journal quotidien ;
- 1 861 CD et 863 DVD ;
- 20 jeux.

Soit au total, 21 194 documents proposés.

Le fond appartenant à la médiathèque est complété par les documents prêtés par la BDM, dont le catalogue est accessible en ligne.
Une mise en valeur du fonds documentaire est faite tout au long de l'année par une présentation autour d'un thème d'actualité internationale, nationale ou locale.
La médiathèque comprend un espace équipé d'ordinateurs dédiés au public.
L'équipe de la médiathèque propose régulièrement des animations (heure du conte, moments des tous petits, ateliers d'été...) ainsi que des expositions.

6.2 L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'école de musique propose différents cours et disciplines :

- Cours d'éveil et d'initiation musicale pour les enfants de 4 à 7 ans ;
- Cours de formation musicale (solfège) à partir de 8 ans ;
- Cours d'instruments individuels pour les enfants à partir de 8 ans et pour les adultes ;
- Ateliers et ensemble collectifs.

L'école de musique offre un large choix d'instruments :

- Instruments à vents : trompette, trombone, flûte traversière, clarinette, saxophone ;
- Instruments à cordes : guitare classique, guitare électrique, basse, violon ;
- Piano classique ;
- Batterie.

NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS A L'ÉCOLE DE MUSIQUE :

- Année 2021 - 2022: 59 élèves.

Le nombre d'élèves inscrits pour cette saison est en légère baisse, il a diminué en raison de la crise sanitaire.

6.3 L'ESPACE CULTUREL ANDRÉ GUYOT

L'espace André Guyot est composé de 10 salles (dont 1 salle informatique, 1 salle de théâtre, 1 salle polyvalente, des salles de danse), sur 3 étages.

L'espace André Guyot est principalement utilisé pour les activités de l'Espace Loisir Culture. Deux salles sont réservées pour l'école de musique, une salle pour l'Union musicale, et une pour le centre de loisirs.
L'espace culturel André Guyot est mis à disposition des associations à titre gracieux, et l'ELC bénéficie d'une convention d'occupation de longue durée.

Les activités proposées sont les suivantes : ateliers (Histoire et patrimoine, couture, BD, peintures...), spectacles (théâtre, danse...), culture (sorties culturelles, café philo ...), sport (danses diverses, yoga, escalade, fitness...), cours divers (anglais, arabe, italien, informatique ...).

6.4 LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La CCBC assure l'entretien des équipements sportifs au titre de sa compétence en matière d'équipements sportifs. Les équipements gérés par la CCBC sont les suivants : le complexe sportif de Montmirail, le gymnase de l'école élémentaire, la salle de judo à Montmirail, le terrain de foot de Le Gault-Soigny.

LE COMPLEXE SPORTIF DE MONTMIRAIL - 12 RUE DU PETIT SAINT-LAZARE

A l'intérieur du gymnase intercommunal, les équipements disponibles sont les suivants :

- 1 terrain de basket ;
- 1 terrain de handball ;
- Plusieurs terrains de badminton.

Le gymnase intercommunal est utilisé par les écoles (groupe scolaire Jeanne d'arc et collège de la Brie Champenoise), le Badminton club, le Sporting club, l'Avenir Montmirail basket, le Foyer rural Margny-Corrobert-Verdon pour l'athlétisme, et une fois par an par le judo pour le critérium.

Le complexe sportif propose à l'extérieur :

- 1 terrain d'honneur ;
- 1 terrain d'entrainement ;
- 1 terrain de foot à sept ;
- 1 terrain de basket ;
- 1 plateau sportif pour la pratique de l'athlétisme (javelot, disque, saut en hauteur, saut en longueur...) ;
- 7 terrains de pétanque ;
- La CCBC a démarré en 2021 des travaux de construction d'un boulodrome couvert.

LES COURS DE TENNIS - 12 RUE DU PETIT SAINT-LAZARE A MONTMIRAIL

Nombre de courts de tennis :

- 3 terrains couverts ;
- 2 terrains extérieurs adultes ;
- 1 mini-terrain extérieur pour les jeunes.

Les terrains de tennis ont été construits et financés par l'association Tennis Club Montmiraillais, avec le soutien de la CCBC et de divers financeurs.

LE GYMNASE DE L'ÉCOLE ÉLEMENTAIRE - 26 RUE DU FAUBOURG DE PARIS A MONTMIRAIL

Le gymnase de l'école élémentaire est utilisé en dehors du temps scolaire par le Sporting club de Montmirail, l'ELC, le Kitsune Karaté club.

LE DOJO - 18 RUE JEANNE D'ARC A MONTMIRAIL

A disposition :

- 1 salle de judo ;
- 1 salle de musculation « Philippe Lebreton ».

LE TERRAIN DE FOOTBALL A LE GAULT-SOIGNY

7. PRÉSENTATION DES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques de la CCBC sont situés au 11 rue de Beaumont.
Les principales missions assurées par les agents techniques sont les suivantes :

- Astreinte hivernale : déneigement des voies d'intérêts communautaires ;
- Intervention lors d'orage et de phénomène météorologique ;
- Entretien des voiries (entretien des ouvrages d'art, traverses de chaussée, peinture routière, différents marquages, préparation avant enduisage, pose de signalisation sur demande des Maires ...) ;

- Entretien des espaces verts, fauchage de tous les sites de la CCBC (château d'eau, station, lieux communautaires ...) ;
- Entretien des regards, fossés, caniveaux pour le bon écoulement des eaux pluviales ou usées ;
- Entretien des bâtiments communautaires et des écoles ;
- Accompagnement de sécurité aux entrées d'école, entretien des abris bus ;
- Soutien aux associations et communes membres, prêt de matériel pour l'organisation de différentes manifestations (apport de bacs, barrières et autres panneaux de signalisation temporaire, installation scène ...) ;
- Nettoyage des colonnes à verres des 20 communes et livraison de bacs de collecte des ordures ménagères ;
- Entretien du matériel et nettoyage (véhicules, matériel thermique ...).

8. PRÉSENTATION DES SERVICES DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

8.1 L'EAU POTABLE

La CCBC est compétente pour assurer le traitement et la distribution publique de l'eau potable, ainsi que l'exploitation, l'entretien, et le renouvellement des installations. Le service public de distribution d'eau potable était en 2021 assuré en régie sur la commune de Montmirail, sur la commune de Le Gault-Soigny (à l'exception du hameau de Soigny rattaché au contrat d'affermage en cours), ainsi que sur le secteur de l'ex SAEP de la Vallée de Bonneval, qui regroupait les communes de Le Vézier, Mécringes, Morsains, Tréfols, Rieux.

Le service en régie est assisté par les entreprises SUEZ et SAUR, qui interviennent dans le cadre de deux marchés de prestations de services, pour assurer les entretiens et réparations nécessitant des équipements et/ou compétences que la CCBC ne possède pas en interne. SUEZ intervient sur commandes de la CCBC, sur le secteur de Montmirail et Le Gault-Soigny. SAUR intervient sur le périmètre de l'ancien SAEP de Bonneval.

Le reste du territoire est géré par SUEZ, par le biais d'un contrat d'affermage conclu en janvier 2010, pour une durée de 12 ans. Le fermier assume, dans ce cadre, l'exploitation, l'entretien et le renouvellement (en fonction des dispositions contractuelles) des biens affectés au service délégué. Les travaux et gros investissements restent à la charge de la CCBC. La relève des compteurs est directement effectuée par les agents des services de SUEZ une fois par an.

❖ Inventaire des principaux équipements du service

- **Les installations de production/traitement :**

SITE	TYPE
MONTMIRAIL	
Station les Egremonts Station de pompage Les Courbes	1 source / 2 pompes 3 forages
LE GAULT-SOIGNY	
Station de pompage	2 forages
EX SYNDICAT DE BONNEVAL	
Station de MORSAINS*	1 source / 2 pompes

** La station de MORSAINS assure l'alimentation en eau de MÉCRINGES, RIEUX, MORSAINS, TRÉFOLS, LE VÉZIER et le hameau de Maclaunay à MONTMIRAIL.*

- **Les châteaux d'eau et les réservoirs :**

SITE		CAPACITÉ
SECTEUR MONTMIRAIL		
Château d'eau - MONTMIRAIL	Réservoir sur tour	250 m^3
Château d'eau - L'ÉCHELLE	Réservoir sur tour	90 m^3
2 réservoirs - MONTMIRAIL (Château d'eau)	Réservoirs semi-enterrés	2 x 350 m^3
2 réservoirs - MONTMIRAIL (Source des Egremonts)	Réservoirs semi-enterrés	300 m^3 et 150 m^3
SECTEUR EX SYNDICAT DE BONNEVAL		
Château d'eau - LE VÉZIER	Réservoir sur tour	180 m^3
Château d'eau - LEUZE	Réservoir sur tour	400 m^3
SECTEUR LE GAULT-SOIGNY		
Château d'eau - LE GAULT-SOIGNY	Réservoir sur tour	90 m^3

Les données techniques et toutes les informations détaillées sur les ressources, les volumes produits et facturés, le nombre d'abonnés, les rendements de réseaux, les opérations d'entretien, etc...) sont disponibles dans le rapport annuel 2021 de la CCBC sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, et dans le rapport annuel 2021 du délégataire.

Défense incendie - inventaire des équipements

La compétence défense incendie comprend le contrôle et l'entretien de tous les points d'eau incendie du territoire, qui est réalisé en régie par un agent du service de l'eau.

Répartition des points d'eau incendie par communes :

COMMUNES	NOMBRE DE PEI
BERGÈRES SOUS MONTMIRAIL	7
BOISSY LE REPOS	7
CHARLEVILLE	2
CORFÉLIX	0
CORROBERT	2
FROMENTIERES	10
JANVILLIERS	5
LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE	4
LE GAULT SOIGNY	8
LE THOULT TROSNAY	4
LE VEZIER	4
MARGNY	1
MECRINGES	1
MONTMIRAIL	69
MORSAINS	4
RIEUX	4
SOIZY AUX BOIS	3
TREFOLS	8
VAUCHAMPS	10
VERDON	2
TOTAL	**155**

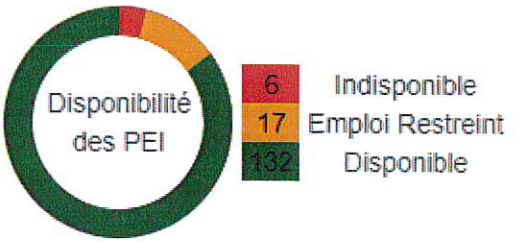

Disponibilité des PEI - 09 juin 2021

L'inventaire a été réalisé en 2021 et tous les points d'eau sont mis en ligne sur le système d'information géographique du SDIS de la Marne, avec une mise à jour régulière de leur disponibilité (disponible, indisponible ou emploi restreint) notamment en fonction des zones en travaux.

8.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

La CCBC assure la collecte et le traitement des eaux usées de la commune de Montmirail (y compris les hameaux de Hochecourt, l'Echelle le Franc, Courbetaux, Mondant, et une partie du hameau de Fontaine-Essarts), et des communes de Janvilliers, Rieux et de Vauchamps (rues de l'Eglise et de la Victoire).
Le service de l'assainissement est géré en régie. Les données techniques (les équipements, les opérations d'entretien, le nombre d'abonnés...) concernant les réseaux sont disponibles dans le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

❖ Inventaire des stations

SITE	TYPE	CAPACITÉ
MONTMIRAIL		
Station d'épuration	Boues activées à aération prolongés	5 500 EH
Station de traitement Courbetaux - rue des arbuses	Fosse avec filtre drainé vertical	35 EH
Station de traitement chemin du petit pont	Fosse avec filtre drainé vertical	80 EH
MÉCRINGES		
Station de traitement Hochecourt	Filtre à sable	120 EH
RIEUX		
Station de traitement Fontaine Armée	Filtre à sable	40 EH
Station de traitement Montrobert	Filtre à Roseaux	130 EH
JANVILLIERS		
Station de traitement	Micro-station avec lit fixé immergé, aéré	150 EH
VAUCHAMPS		
Station de traitement	Filtre à roseaux	400 EH

En 2021, 79 contrôles d'assainissement collectif (conformité du branchement) ont été réalisés en régie par les agents du service.

8.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La CCBC est compétente pour le contrôle des installations individuelles dans le cadre du SPANC.
Les contrôles d'assainissement donnent lieu au paiement par les usagers d'une redevance de 100 € par contrôle.
En 2021, 66 contrôles d'assainissement individuel ont été effectués en régie par les agents du service.

9. SERVICE ENVIRONNEMENT

La CCBC assure dans le cadre de cette compétence : la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères et du tri, ainsi que la collecte du verre en apport volontaire et des cartons. Elle gère également une déchetterie située à Maclaunay (hameau de Montmirail).
Une ambassadrice du tri a été recruté en janvier 2021, elle gère le service environnement et est à la disposition des usagers, pour les questions ou réclamations relatives au service des déchets ménagers et assimilés.

Ce service est intégralement financé par la TEOM dont le taux a été fixé à 14% en 2021. Toutes les données concernant le service sont disponibles dans le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

❖ La déchetterie à Maclaunay

La communauté de communes de la Brie Champenoise possède une seule déchetterie sur son territoire. Elle se situe dans le hameau de Maclaunay, sur la commune de Montmirail. Sa gestion est assurée par la société SUEZ, pour le compte de la communauté de communes.

L'accès à la déchetterie est gratuit pour les habitants de la CCBC. Les habitants des communes de Dhuys et Morin en Brie, et Rozoy-Bellevalle y ont également accès, la CCBC ayant signé une convention financière avec la CARCT à cet effet. Les apports en déchetterie sont limités à 1 m^3 par semaine, par foyer, et par type de déchet, pour les particuliers.

L'accès des professionnels est subordonné à l'achat de tickets, disponibles dans les bureaux administratifs de la CCBC. Le ticket est facturé 25 € pour le dépôt en déchetterie d'1 m^3 de déchets. Les déchets artisanaux et commerciaux sont acceptés à titre payant dans la limite d'1 m^3 par semaine et par type de déchets (à l'exception des DDS limités à 0,5 m^3).

❖ Horaires d'ouverture de la déchetterie

HORAIRES D'HIVER

01 NOVEMBRE AU 31 MARS :

LUNDI, MARDI, MERCREDI : 13H00 -18H30
SAMEDI : 9H00-12H00 ET 13H00 -18H00
DIMANCHE : 9H00 -12H00

HORAIRES D'ÉTÉ

01 AVRIL AU 31 OCTOBRE :

LUNDI, MARDI, MERCREDI : 13H30 -19H00
SAMEDI : 9H00-12H00 ET 13H30 -18H30
DIMANCHE : 9H00 -12H00

❖ Plan de la déchetterie et type de déchets collectés

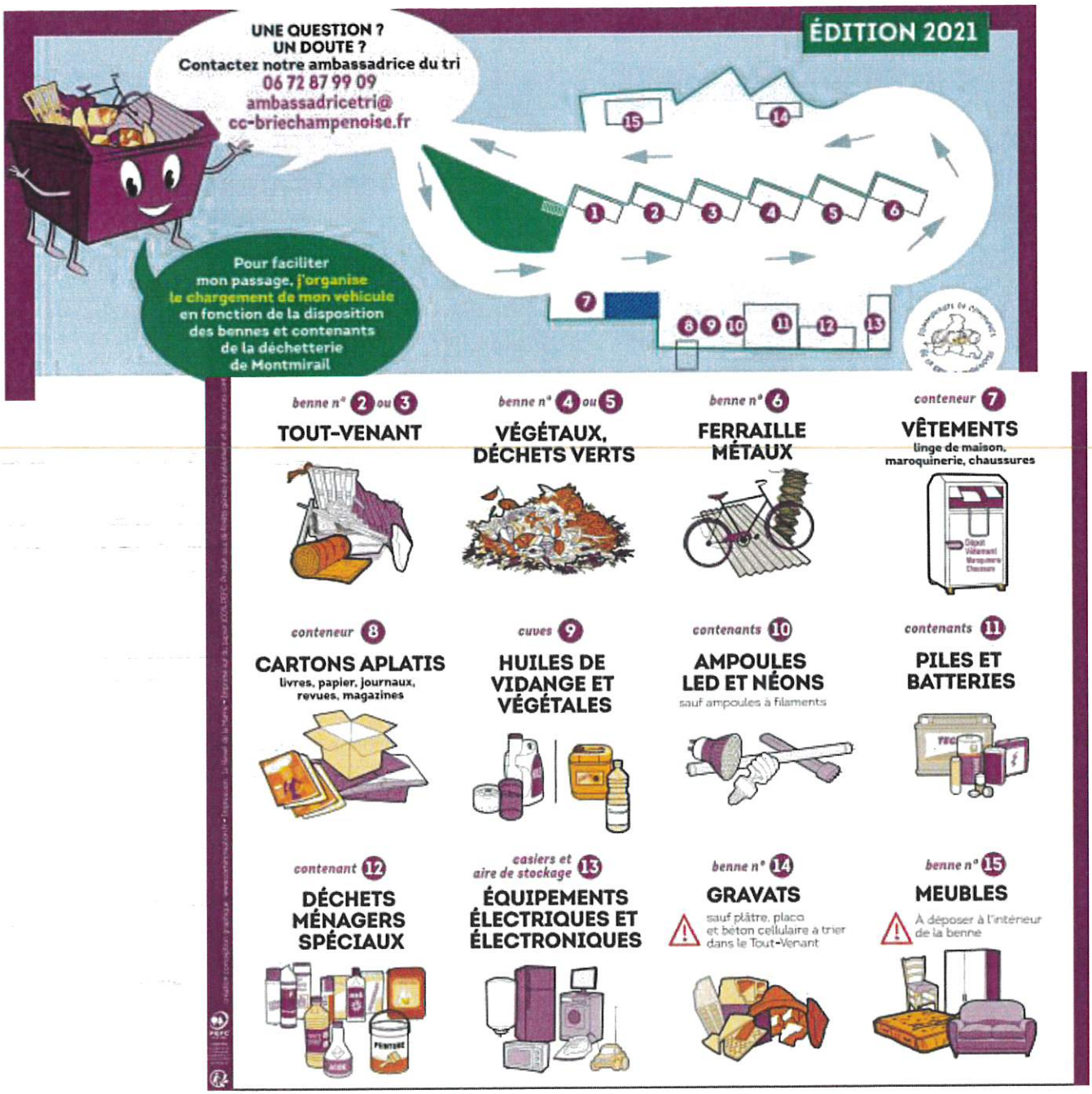

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTÉRET COMMUNAUTAIRE

❖ Programme « Petites villes de demain »

La ville de Montmirail a été retenue dans le programme « Petites villes de demain », par la préfecture du Département de la Marne, déployé sur 6 ans de 2020 à 2026. Ce programme constitue un outil de relance au service des territoires, visant à donner aux élus des communes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation, pour redevenir des villes dynamiques où il fait bon vivre, et respectueuses de l'environnement.
Le conseil communautaire a autorisé le Président a signé la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain », lors du conseil du 10 juin 2021. Cette convention a été co-signée par la ville de Montmirail, la CCBC, l'Etat, la Région Grand Est, le Département de la Marne, la banque des territoires, et le PETR du Pays de Brie et Champagne. Cette convention a défini les engagements réciproques des parties, et permettra de solliciter des financements pour les projets qui y sont inscrits.

Objectifs du programme :

Ce programme vise à bénéficier :

- D'un appui global en ingénierie par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet « Petites villes de demain » ;
- D'outils et d'expertise sectorielle, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- De l'accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du club « Petites villes de demain ».

Principales étapes du projet :

1. Le chef de projet sera chargé du pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif ;
2. Élaboration d'un diagnostic territorial et d'un projet de territoire permettant d'aboutir à la signature d'une convention d'opération de revitalisation du territoire, dans un délai de 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » ;
3. L'opération de revitalisation du territoire permettra ensuite de bénéficier de soutiens et de financements des partenaires institutionnels, pour les projets qui y sont inscrits.

Portage de la convention d'adhésion au programme « petites villes de demain » :

Le portage administratif du chef de projet, est assuré par la Ville de Montmirail. Celle-ci assure une fonction de centralité bénéficiant à tout le territoire de la CCBC, notamment dans les domaines de l'économie, du commerce, de la santé, de la culture et du sport, etc...
L'adhésion de la CCBC au côté de la ville de Montmirail, permet la complète mise en œuvre du programme, en particulier au titre des compétences transférées à la CCBC qui feront partie du projet de revitalisation.

2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

❖ Cessions de terrain en ZI de Mondant

CESSIONS PARCELLES	SUPERFICIE PARCELLE	SUPERFICIE TOTALE	RECETTE TOTALE (HT)
ZN 237	10 193 m²	10 876 m²	195 768 €
ZN 230	683 m²		
ZN232	-	1000 m²	12 000 €
ZN 234	945 m²	4633 m²	52 744 €
ZN 235	3207 m²		
ZN 242	481 m²		
TOTAL	-	**16 509 m²**	**260 512 €**

3. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS

❖ Action de sensibilisation au tri des déchets

L'ambassadrice du tri - gestionnaire du service environnement a mis en place les actions suivantes :

- Réalisation de contrôles de la qualité du tri des administrés dans les différentes communes de la CCBC - contrôles préparatoires aux caractérisations.
- Suivi des caractérisations au centre de tri du SYVALOM situé à La Veuve (51520).
- Création et distribution de flyers « *Bon tri* », « *Quelques efforts supplémentaires* » qui sont déposés dans les boîtes aux lettres lors du contrôle de la qualité du tri.
- Création et distribution du flyer « *Refus de collecte de vos sacs de déchets* » avec les motifs du refus et les solutions de tri, déposés dans les boites aux lettres des particuliers dont les déchets non pas été collectés par la société ECT COLLECTE.
- Distribution dans les boites aux lettres de tous les administrés du nouveau guide du tri ainsi qu'un plan de la déchetterie - réalisés conjointement avec les services de la CCSSOM.
- Parution d'articles dans le bulletin intercommunal :
  - N° 22 - Janvier 2021 : deux articles, l'un sur le recrutement d'une ambassadrice du tri et l'autre sur les modifications de la collecte des cartons bruns d'emballage.
  - N° 23 - Juillet 2021 : un article concernant les consignes de tri des bouteilles de gaz.

- Diffusion sur l'application Panneau Pocket des comptes-rendus de chaque caractérisation et des nouvelles collectes mise en place sur le territoire ;
- Réalisation d'actions de sensibilisation en milieu scolaire :
    - 2 interventions en mars et avril 2021 dans les classes de CM2 de l'école élémentaire publique de Montmirail.
    - 1 intervention en novembre 2021 au collège de la Brie Champenoise pour sensibiliser les éco-délégués de chaque classe sur le gaspillage alimentaire, le traitement des biodéchet,s et le compostage.
- Action de sensibilisation aux gestes de tri pour les particuliers : une intervention en juillet 2021 lors de la brocante de Charleville.

❖ Remplacement de colonnes à verre

Sept colonnes à verre abimées ont été remplacées aux emplacements suivants :

- Corrobert ;
- La Villeneuve les Charleville ;
- Montmirail : Hautefeuille, Courbetaux, camping municipal ;
- Soizy aux Bois ;
- Verdon.

Montant du remplacement des colonnes à verre : 1 560 € HT.

Colonne à verre avant remplacement :

Soizy aux Bois

Verdon

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

❖ Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Le conseil communautaire, a approuvé le principe de la mise en œuvre d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur l'ensemble du territoire du PETR, en continuité de l'opération actuelle, afin de ne pas perdre le bénéfice de la dynamique initiée. Une participation financière prévisionnelle de la communauté de communes de la Brie Champenoise, a été votée à hauteur de 6 € par an et par habitant (basée sur la population légale en vigueur au 1er janvier 2021), répartie comme suit :

- Financement du suivi et de l'animation (1 € par an et par habitant) ;
- Aide aux propriétaires pour la réalisation de travaux (5 € par an et par habitant).

L'opération se déroulera sur 4 exercices budgétaires, soit un coût total de 24 € par habitant lissés sur 4 exercices budgétaires, avec un phasage des versements afin de correspondre aux engagements réels.

L'ANAH continuera à soutenir la nouvelle opération, dans le cadre de ses règles d'accompagnement national. La Région Grand Est a également accepté de continuer à participer financièrement à cette opération dans le cadre d'un fonds commun d'intervention abondé par les EPCI et la Région, qui permet aux propriétaires engageant des travaux de bénéficier de soutiens majorés. Cependant la Région a revu sa politique d'aide et ne soutiendra plus que les travaux d'amélioration énergétique, à l'exclusion des autres thématiques

Le comité technique de suivi de l'OPAH, a préconisé de continuer à soutenir par le biais d'une aide locale complémentaire les travaux suivants, au vu des résultats très positifs de la première opération :

- Les travaux en faveur du maintien à domicile ;
- Les travaux de sortie d'insalubrité ;

- Les travaux d'économies d'énergie selon le référentiel régional.

RÉSULTAT DE LA PRÉCÉDENTE OPÉRATION (2017-2021)
○ Plus de **600 dossiers** au total sur le territoire du PETR correspondant à 6 180 000 € d'aides pour les bénéficiaires. ○ **12 655 000 €** de travaux pour les entreprises (chiffres au 1er octobre 2021) pour le territoire de la CCBC. ○ L'Opération représente **133 dossiers, 1 528 000 € d'aides accordées et 3 652 000 € de travaux engagés.**

2. TRAVAUX

❖ Travaux de voirie et réseaux divers

COMMUNES	OBJET DES TRAVAUX	DATE D'EXECUTION	MONTANT HT	FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE	AUTRES SUBVENTIONS
CHARLEVILLE	Assainissement pluvial - RD447	Juin	23 203,50 €	11 601 €	
CHARLEVILLE	Assainissement et voirie - rue de l'Eglise	Juin	8 452,75 €	2 679 €	
CORFELIX	Assainissement pluvial et voirie - rues Fontaine Saint Menge, du Moulin et du Lavoir	Juillet	146 020 €	62 832 €	Département de la Marne : 20 356 €
CORROBERT	Elargissement de chaussée - hameau des Fourneaux	Juillet	13 240 €	6 620 €	
FROMENTIÈRES	Maillage eau potable - rue des Maisons brûlées	Septembre	34 090 €	10 227 €	
LA VILLENEUVE LÈS CHARLEVILLE	Assainissement pluvial - rue Saint Nicolas	Juin	8 606 €	4 303 €	
LE GAULT-SOIGNY	Assainissement pluvial - hameau Perthuis	Juin	2 079,50 €	1 039 €	
LE THOULT TROSNAY	Assainissement pluvial - rue de l'Eglise	Octobre	16 832 €	8 416 €	
LE VÉZIER	Travaux VRD - Vieille rue, place de la Mairie, rue	Octobre	59 940,37 €	En cours	

	du Lavoir, impasse des Tilleuls				
MÉCRINGES	Assainissement pluvial - hameau Le Chêne	Août	17 842 €	8 921 €	
MONTMIRAIL	Réfection des trottoirs - quartier des Châtaigniers	Avril à juillet	225 150,65 €	107 337 €	
MONTMIRAIL	Couches de roulement - rue de la Guinotterie et rue de Champagne	Septembre	58 337,90 €		
RIEUX	Assainissement pluvial - hameau de Molincourt	Août	3 182,50 €	1 591 €	
TRÉFOLS	Assainissement pluvial - hameau Les Cheignieux	Septembre	11 590 €	5 795 €	
VAUCHAMPS	Voirie et assainissement pluvial - rue de Beaumont	Juin	50 491,30 €	25 245,65 €	
MONTANT TOTAL HT			**679 098,47 €**	**256 606,65 €**	

Exemples de travaux réalisés en 2021 :

JUIN

CHARLEVILLE

Busage - rue de l'église et RD 47

JUIN

VAUCHAMPS

Voirie et assainissement pluvial - Rue de Beaumont

LE GAULT SOIGNY

Assainissement pluvial - hameau Perthuis

JUILLET

CORFÉLIX

Assainissement pluvial et voirie - rues Fontaine St Menge, du Moulin et du Lavoir

JUILLET

CORROBERT

Travaux élargissement de la chaussée - hameau des Fourneaux

AOUT

MÉCRINGES

Assainissement pluvial - hameau le chêne

SEPTEMBRE

MONTMIRAIL

Extension ZI de Mondant

OCTOBRE

LE VÉZIER

Travaux VRD - Vieille rue

❖ Réaménagement des locaux de l'ancienne trésorerie

La trésorerie de Montmirail a fermé ses portes le 31 août 2021. Une structure France Services, gérée par la CCBC, a pris sa place en janvier 2022. Cette structure permet de soutenir les administrés dans toutes leurs démarches administratives et numériques et de les renseigner sur leurs droits. L'objectif de ce projet est d'améliorer l'accessibilité des administrés aux différents services publics, et de simplifier la relation entre les usagers et les administrations partenaires.

Des travaux de réaménagement ont été réalisés par la CCBC pour adapter les locaux, et notamment : le remplacement des menuiseries extérieures, la création de cloisons, le remplacement des sols, peinture, électricité, plomberie et remplacement de la chaudière.

1. Elaboration du projet de travaux → 2. Dépôt de la demande d'autorisation d'aménagement des locaux → 3. Consultation des entreprises → 4. Travaux

PRINCIPALES ÉTAPES DU RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX

1. Validation de l'avant-projet sommaire des travaux d'aménagement de la Maison France services et du plan de financement prévisionnel par le conseil communautaire. Dépôt des demandes de subvention - **MARS 2021**

2. Dépôt de la demande d'autorisation d'aménagement des locaux. Consultation des entreprises – **AVRIL à JUILLET 2021**

3. Travaux : **OCTOBRE à DECEMBRE 2021**

4. Recrutement de deux agents France services (processus de recrutement lancé au printemps). Formation des agents pour une prise de poste dès l'ouverture - **OCTOBRE-NOVEMBRE 2021**

COÛT DU PROJET

Montant total de l'opération *(Travaux, maîtrise d'œuvre et prestations diverses)* : 130 000 € HT
Financements *(ETAT - DSIL)* : 43 600 €
Département de la Marne : 24 600 €

3. ASSAINISSEMENT

❖ Approbation du projet de zonage ANC pour 6 communes

L'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation pour toutes communes, ou intercommunalités compétentes en matière d'assainissement, de délimiter après enquête publique et pour tout son territoire :

- Les zones d'assainissement collectif, où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet, ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement, et, si elles le décident, leur entretien.
- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissèlement.
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel, et en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissèlement, lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

L'établissement d'un zonage assainissement se base sur une étude préalable permettant le choix et la mise en forme cartographique du zonage d'assainissement définitif, qui comprend :

- La synthèse des données existantes ;
- L'étude d'aptitude des sols et du sous-sol à l'assainissement autonome ;
- L'analyse de la densité de la population et de la typologie de l'habitat ;
- L'élaboration des scénarios et l'étude technico-économique comparative sur les zones non raccordées.

Les communes de Corrobert, Fromentières, Janvilliers, Le Gault-Soigny, Margny, Vauchamps et Verdon sont dotées de zonage d'assainissement opposables, c'est-à-dire approuvés après enquête publique, et annexés au document d'urbanisme de la commune le cas échéant. Les autres communes de la CCBC ont fait l'objet de schémas directeurs d'assainissement élaborés il y a une vingtaine d'années, mais ceux-ci n'ayant pas été mis à l'enquête publique, ces schémas n'ont pas de valeur opposable. La CCBC a donc engagé en 2019 une étude de zonage d'assainissement pour les autres communes de son territoire, confiée au bureau d'études AMODIAG.

Cette étude a concerné les communes de Bergères sous Montmirail, Boissy le Repos, Charleville, Corfélix, Le Thoult-Trosnay, Le Vézier, Mécringes, Morsains, Rieux, Soizy aux Bois et Tréfols. L'étude prévoit également :

- La révision du zonage de Verdon pour lequel un choix d'assainissement collectif a été fait sur le bourg centre en 2012, et qui n'apparait plus nécessairement pertinent au regard du nombre de hameaux, des contraintes techniques et des coûts. Il est en outre nécessaire de compléter le zonage de cette commune par la partie assainissement pluvial.
- La mise à jour du zonage de Le Gault-Soigny, approuvée par la Commune en 2006, et pour lequel un classement en ANC sur tout le territoire a été retenu, afin d'y intégrer le zonage d'assainissement pluvial.

Les études de zonage pour les communes de Charleville, Corfélix, La Villeneuve-lès-Charleville, Le Vézier, Morsains, Soizy aux Bois et Tréfols sont finalisées et ont été validées par les maires de ces sept communes. Le conseil communautaire du 10 juin 2021, a approuvé des zonages non collectifs pour les communes de Corfélix, La Villeneuve-lès-Charleville, Le Vézier, Morsains, Soizy aux Bois et Tréfols. Ces zonages seront soumis à enquête publique.

4. EAU POTABLE

❖ Renouvellement du contrat de délégation de service public

Le contrat de délégation de service public de l'eau potable conclu avec SUEZ en 2010 prenant fin le 31 décembre 2021, il a été nécessaire d'étudier et de préparer son renouvellement.
Le conseil communautaire a décidé :

- De continuer à gérer en régie les communes de Montmirail et de Le Gault-Soigny ;
- De concéder l'exploitation du service de l'eau sur le secteur de l'ex SAEP de la Vallée de Bonneval (correspondant aux communes de Le Vézier, Mécringes, Morsains, Rieux et Tréfols), comme sur le reste du territoire géré historiquement en affermage.

Au terme de la procédure de mise en concurrence, SUEZ a été retenu pour assurer le nouveau contrat de concession pour une durée de 7 ans, sans augmentation du prix de l'eau.

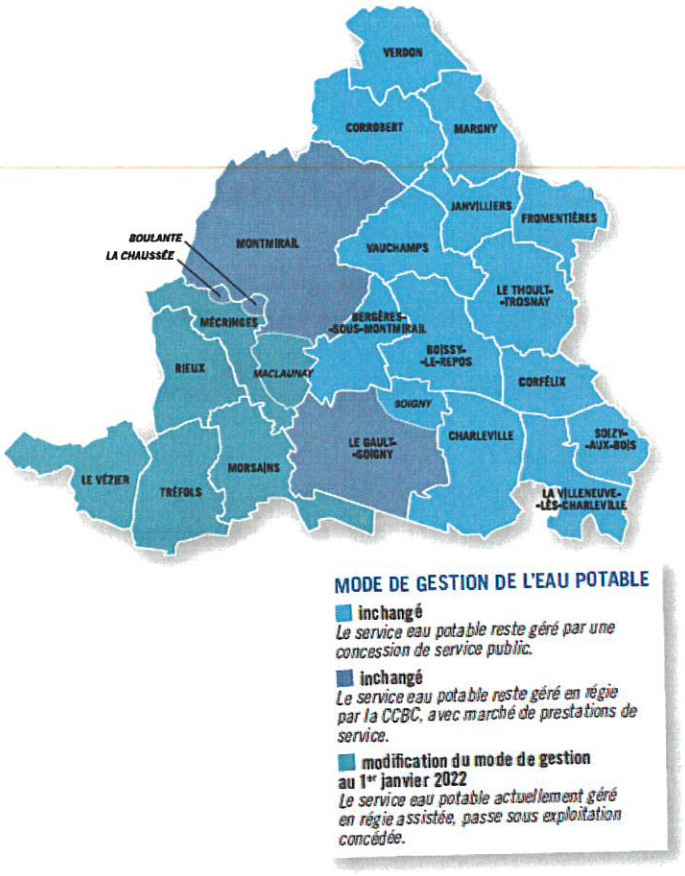

❖ Approbation du plan d'actions étude AAC de Montmirail

Le conseil communautaire, par délibération n°2427 du 05 juillet 2018, a approuvé la réalisation d'une étude d'aire d'alimentation des captages de Montmirail tant pour le champ captant des Courbes que pour la source des Egremonts, en vue de délimiter l'aire d'alimentation de ces captages (AAC), d'engager un plan d'actions préventives, de préserver les ressources, et d'améliorer la qualité de l'eau distribuée.

L'étude étant terminée, le conseil communautaire a validé le 30 novembre 2021, les orientations, définies dans les plans d'actions, ayant pour objet la préservation de la ressource en eau et l'amélioration de sa qualité.

Le plan d'action non agricole comprend 10 actions portant sur les thématiques suivantes :

- Mise aux normes des assainissements autonomes ;

- Amélioration des pratiques phytosanitaires non agricoles ;
- Protection de la ressource en eau et des captages ;
- Réduction des sources de pollution.

Le plan d'action agricole comprend 1 action d'animation agricole générale + 6 actions dans le domaine agricole portant sur les thématiques suivantes :

- Action foncière ;
- Augmentation des surfaces à faible pression ;
- Promotion de l'agriculture biologique ;
- Optimisation de la couverture des sols en intercultures ;
- Diminution des quantités de produits phytosanitaires appliqués ;
- Mise en place d'un projet agro-environnemental (PAEC) ;

FUTUR PROJET

Il sera nécessaire de mettre en place un suivi de l'AAC des captages de Montmirail, de renforcer le suivi de l'AAC des sources de le Thoult-Trosnay, qui est uniquement réalisé par la Chambre d'agriculture pour le moment, et de suivre les autres AAC du territoire :

- Charleville, Morsains, verdon qui sont toutes les trois en cours d'étude,
- Le Gault-Soigny qui devra également faire l'objet d'une étude et d'un plan d'actions, si la collectivité souhaite conserver cette ressource.

- Aménagement des corps de ferme.

❖ Modernisation du réservoir de Boutavent à Bergères sous Montmirail

La modernisation du réservoir de Boutavent a nécessité les travaux suivants :

- Pose vanne altimétrique, alarme intrusion et mise en place d'une télésurveillance ;
- Raccordement électrique - Entreprise ENEDIS ;

Le montant total des travaux s'élève à 15 069,63 € HT.

4.1 DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

❖ Installation défense incendie - hameau le Recoude à Le Gault-Soigny

La CCBC doit prévoir l'installation de points d'eau incendie permettant d'alimenter le cas échéant les services de secours du SDIS. Les secteurs de La Chaussée de Mécringes, située dans le bas de Montmirail, et du hameau du Recoude à Le Gault-Soigny, étant dépourvus de défense incendie, il était nécessaire de remédier à cette carence, en installant des points d'eau incendie.

Au regard des caractéristiques de ces secteurs les solutions suivantes ont été retenues :

- Une citerne souple de 120 m^3 équipée d'un poteau d'aspiration, pour chaque secteur.

Les travaux et équipements ont été subventionnés par la DETR (20%) et le Département de la Marne (20%).

Réserve incendie le Recoude - Le Gault-Soigny :

- Mise en place d'une citerne souple et aire de remplissage : 16 805 € HT ;
- Mise en place d'une clôture en protection de la bâche incendie : 3 855 € HT.

La réserve incendie de Mécringes n'a pas encore été mise (phase de recherche d'un terrain).

5. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

5.1 ANIMATIONS ORGANISÉES PAR LA MÉDIATHÈQUE

❖ Octobre 2021 : Festival « Itinéraires »

La médiathèque a participé au festival « Itinéraires » en accueillant une exposition « Le fabuleux voyage des animaux ». Ce festival était organisé par le service des affaires culturelles du Département et la Bibliothèque Départementale de la Marne.

Public accueilli : 97 personnes se sont rendues à la médiathèque pour voir cette exposition. Un tapis de lecture a également été proposé, des élèves de la CCBC et des enfants de la crèche ont participé à cette animation, soit au total 50 enfants et 2 adultes.

❖ Du 02 novembre au 1er décembre 2021 : Exposition et ateliers de l'illustratrice CSIL

La médiathèque a participé à l'exposition « Laisser filer » organisée par la Bibliothèque Départementale de la Marne, et accueilli l'auteure Csil. 6 ateliers ont été organisés dans ce cadre, dont deux animés par l'auteure elle-même.

Public accueilli : 55 personnes ont participé aux ateliers et à l'exposition.

Ateliers organisés par la médiathèque :

5.2 ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

❖ Remplacement des douches des vestiaires foot à Montmirail

Montant des travaux : 10 739,37 € HT.

❖ Aménagement du parking au stade de Montmirail

Montant des travaux : 5 803,40 € HT.

5.3 ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

❖ Rénovation de la salle batterie de l'école de musique

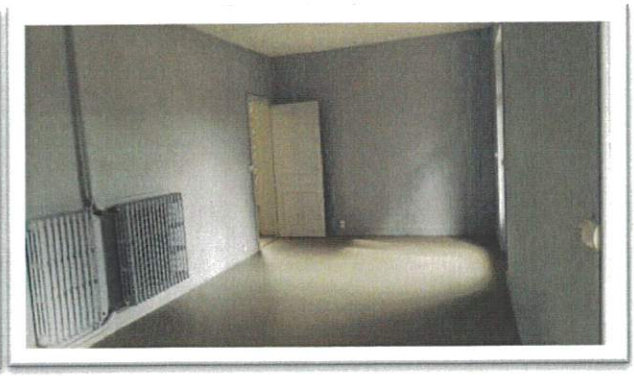

Montant des travaux : 8 217,57 € HT.

6. ENTRETIEN DES BATIMENTS SCOLAIRES

❖ Rénovation de la façade de l'école élémentaire côté ex-cantine

Montant des travaux : 10 120,10 € HT.

❖ Remplacement du sol de l'ancienne cantine de Montmirail

Montant des travaux : 4 238 € HT.

❖ Remplacement du système de chauffage à l'école élémentaire de Le Gault-Soigny

Des nouveaux convecteurs électriques ont été installés dans les classes 1, 2, 3 et dans la salle de lecture.
Montant des travaux : 8 085,08 € HT.

❖ Remplacement du plancher de l'école maternelle de le Gault-Soigny

Des travaux de rénovation du plancher ont été réalisés à l'école maternelle de Le Gault-Soigny.
Le montant total des travaux s'élève à 15 090,21 € HT, répartit comme suit :

- Dalle béton : 10 670,16 € HT ;
- Peinture : 4 420,05 € HT.

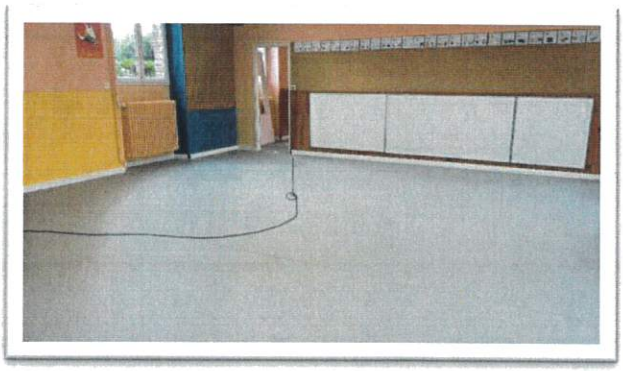

7. TRAVAUX BATIMENT DIVERS

❖ Création d'un bureau à l'accueil de la CCBC

Suite au recrutement de l'ambassadrice du tri, la création d'un bureau à l'accueil de la communauté de communes a été nécessaire pour l'accueillir dans de bonnes conditions. Les travaux ont compris : la création de cloisons, la pose d'un radiateur, l'installation de prises électriques et informatiques.

Montant des travaux : 9 692,80 € HT.

8. ACTION SOCIALE D'INTÉRET COMMUNAUTAIRE

En mars 2021, l'ARS et la Ville de Montmirail ont organisé l'ouverture d'un centre de vaccination à Montmirail à la salle Roger Perrin. La ville de Montmirail a pris en charge les dépenses d'équipements matériels et de fournitures du centre de vaccination. La CCBC a financé les dépenses de personnel et a mis du personnel à disposition pour la gestion du centre d'appel afin d'assurer la prise de rendez-vous.

Le personnel soignant a réalisé les vaccinations anti-covid (1ère et 2 -ème dose) jusqu'à la fermeture du centre à l'été 2021.

Le centre de vaccination de Montmirail a réouvert à la Halle aux Veaux le 05 novembre 2021 pour réaliser en priorité les vaccinations de la 3ème dose anti-covid. Les rendez-vous étaient possibles les vendredis et samedis.

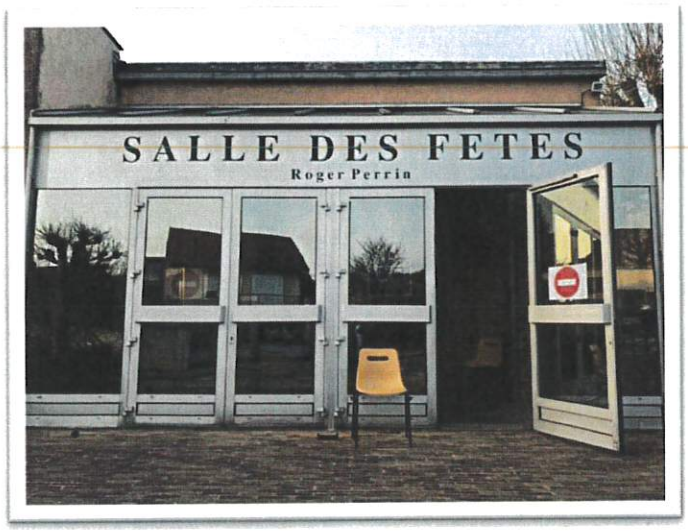

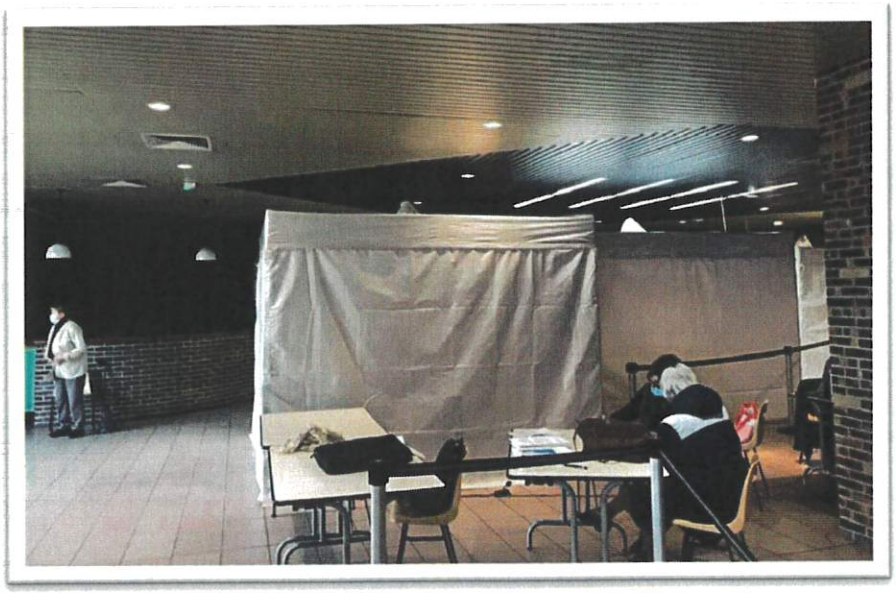

Le centre de vaccination a été géré par une équipe de bénévoles, sous la coordination du docteur Philippe Chevriot.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1 - CONSTRUCTION, FONCTIONNEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

❖ Opération de sensibilisation aux dangers du transport scolaire - 13,14,15 octobre

La CCBC a organisé en partenariat avec l'ADETEEP de la Marne, une opération de prévention et de sensibilisation sur l'importance du port de la ceinture de sécurité et du respect des règles de sécurité dans les transports scolaires.

Cette opération a eu lieu les 13, 14 et 15 octobre sur le parking de la CCBC. 18 classes soit 420 élèves du collège de la Brie Champenoise et du collège Jeanne d'arc ont participé à cette opération.

Les collégiens et leurs professeurs sont montés à bord du car pédagogique simulant un retournement de car lors d'un accident. Une cinquantaine d'adultes comprenant des conducteurs de car, des accompagnatrices, et des élus ont également été conviées à participer à cette sensibilisation le mercredi 13 octobre après-midi.
Après la simulation, le formateur et les intervenants ont échangé avec les participants sur leur ressenti, et les ont sensibilisés par le biais de vidéos, sur les bons réflexes et comportements à adopter lors d'un trajet en car.

Le coût total de cette opération s'est élevé à 7 200 €. Elle a été subventionnée par le Pôle sécurité routière de la préfecture à hauteur de 3 000 €, l'ADETEEP de la Marne pour 2 000 € et l'entreprise PROCARS pour 500 €. La CCBC a financé le solde, ainsi que les charges de personnel interne nécessitées pour l'organisation de cette manifestation.

FUTUR PROJET

Les élus souhaitent renouveler cette opération en 2022, pour les élèves n'ayant pas pu y participer, ainsi que les nouveaux élèves de 6ème. L'opération sera ensuite reconduite chaque année pour les classes de 6ème afin que tous les jeunes soient conscients de la nécessité de porter la ceinture dans le car et de respecter les règles de sécurité.

❖ Appel à projets numériques

L'appel à projets numériques 2021 vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique, en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.
L'appel à projets couvre simultanément deux volets : le socle numérique de base, et les services et ressources numériques mis à disposition des enseignants, des élèves et des familles, et permet d'être subventionné :

- À hauteur de 70 % de la dépense TTC pour les équipements numériques et informatiques, avec un plafond de 3 500 € par classe,
- À hauteur de 50 % de la dépense TTC pour les ressources numériques, avec un plafond de 10 € par élève sur deux ans.

Le conseil communautaire a décidé de compléter et renforcer les outils numériques et informatiques des écoles en équipant chaque classe non dotée, de tableau blanc interactif, écran interactif, vidéoprojecteur, ordinateurs, tablettes et logiciels adaptés, et de mettre en place des espaces numériques de travail dans toutes les écoles de la CCBC.

Le montant total du projet pour les écoles élémentaires publiques de la CCBC s'élève à :

- Volet socle numérique : 58 700 € TTC / subvention attendue = 26 950 € ;
- Volet ressources numériques : 3 488 € TTC pour 3 ans / subvention attendue = 1 744 €.

Le montant des équipements numériques et informatiques acquis par la CCBC pour équiper les écoles ont été répartis comme suit :

- Ecole élémentaire de Montmirail : 30 999 € HT ;
- Ecole de Fromentières : 12 385 € HT ;
- Ecole de Le Gault-Soigny / Charleville : 3 960,6 € HT.

Le matériel a été installé dans les classes en octobre 2021.

❖ Mini camp 2021

Un séjour vacances pour les jeunes de 7 à 13 ans a été organisé du lundi 19 au vendredi 23 juillet 2021. Le séjour s'est déroulé en Bretagne, au Centre Bon Vent à Santec (petite commune bretonne située en bord de mer). Les activités proposées : baignade, pêche, cerf-volant et randonnées étaient au programme de ces cinq jours de mini-camp ainsi qu'une séance de char à voile.
Tarif : 380 € (inclus pension complète et transport).

❖ Centre de loisirs - Été 2021

Le centre de loisirs a ouvert du lundi 2 août 2021 au vendredi 27 août 2021 (fermeture du centre du lundi 09 août 2021 au vendredi 13 août 2021).
Horaires de fonctionnement : du lundi au vendredi de 7 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 15.

Les principales activités et sorties proposées ont été les suivantes :

- **Mardi 13 juillet 2021 :** Piscine découverte de Sézanne ;
- **Mardi 20 juillet 2021 :** Parrot world à Crécy la Chapelle ;
- **Mardi 27 juillet 2021 :** Labymaïs de Saint Barthélémy ;

- **Jeudi 5 août 2021 :** Ranch du Moulin Saint Martin à Montmirail ;
- **Mardi 24 août 2021 :** Initiation badminton ;
- **Jeudi 26 août 2021 :** Sortie « Grimpobranches » à Château-Thierry.

CHAPITRE 3 : BILAN FINANCIER

Le bilan financier présenté ci-après concerne le budget principal de la CCBC. Les principales informations financières concernant les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement sont précisées dans les rapports annuels 2021 dédiés à ces services.

1. LES RÉSULTATS 2021

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2020	RÉSULTAT DE CLOTURE 2021
Fonctionnement	735 847 €	559 277 €
Investissement (résultats antérieurs reportés compris)	- 3 055 €	- 114 225 €
Besoin de financement à couvrir après RAR*	129 521 €	164 388 €
Excédent disponible	606 326 €	394 889 €

RAR : Restes à réaliser. Si le besoin de financement est négatif, cela signifie que la section d'investissement présente un excédent, une fois les RAR comptabilisés.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2021 s'élève à presque 560 000 € sur le budget général. Il a diminué de 24% par rapport à l'année précédente, soit – 176 000 €, car les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé plus vite que les recettes : + 8,9% pour les dépenses, et + 3,8% pour les recettes. Cette évolution doit cependant être relativisée, car le résultat 2020 avait été exceptionnellement élevé pour des raisons conjoncturelles (crise sanitaire ayant freiné l'activité des services, recette exceptionnelle au titre du FPIC…).
La section d'investissement présente un besoin de financement d'environ 164 000 €, pour couvrir le déficit d'investissement et le solde des restes à réaliser. Après couverture des besoins de financement de la section d'investissement, il restait au 31/12/2021 près de 395 000 € d'excédent disponible pour financer de nouvelles dépenses d'équipement.

2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 4,74 millions d'euros en 2021, dont 4,5 millions de dépenses réelles. Les dépenses ont augmenté de près de 400 000 € par rapport à 2020, puisque tous les services ont fonctionné toute l'année, contrairement à 2020 qui avait été impactée par la période de confinement. La crise sanitaire a pesé sur les charges à caractère général et les charges de personnel, et a entrainé des dépenses supplémentaires pour faire face aux prescriptions sanitaires.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP.	LIBELLÉ	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION
011	Charges à caractère général	1 679 529 €	1 943 251 €	15,7%
012	Charges de personnel	1 879 173 €	1 968 843 €	4,8%
014	Atténuations de produits	106 721 €	125 937 €	18,0%
65	Autres charges de gestion courante	377 090 €	380 636 €	0,9%

TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTE		4 042 513 €	4 418 667 €	9,3%
66	Charges financières	80 668 €	72 647 €	-9,9%
67	Charges exceptionnelles	9 407 €	1 682 €	-82,1%
68	Dotation aux provisions	0 €	10 180 €	-
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		4 132 588 €	4 503 176 €	9,0%
042	Opérations d'ordre	234 979 €	239 964 €	2,1%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 367 567 €	4 743 140 €	8,6%

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 PAR NATURE

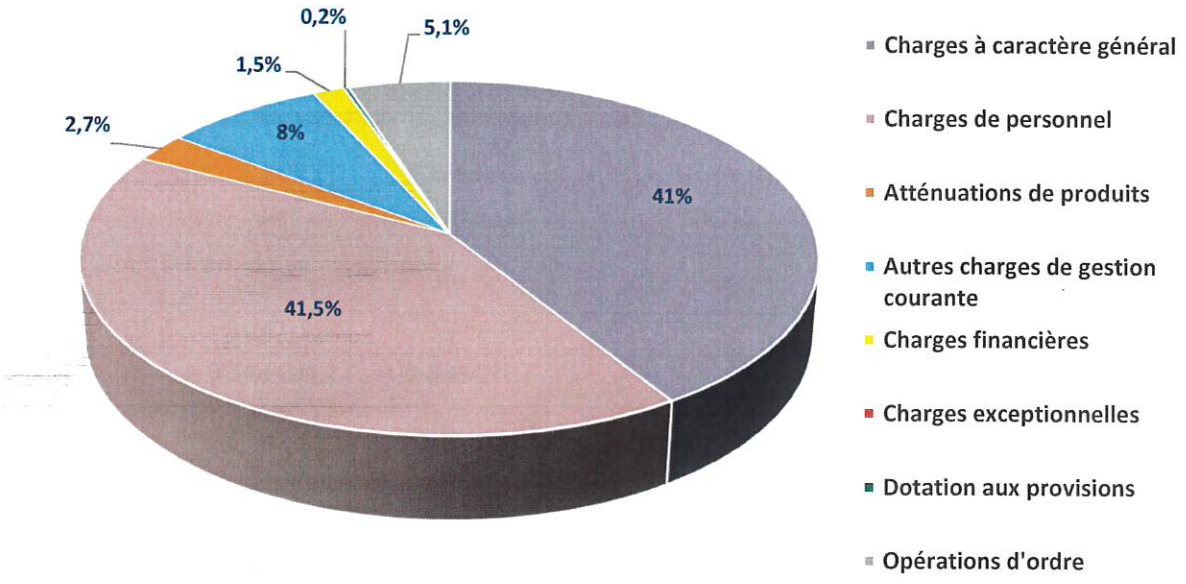

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2021 PAR FONCTIONS

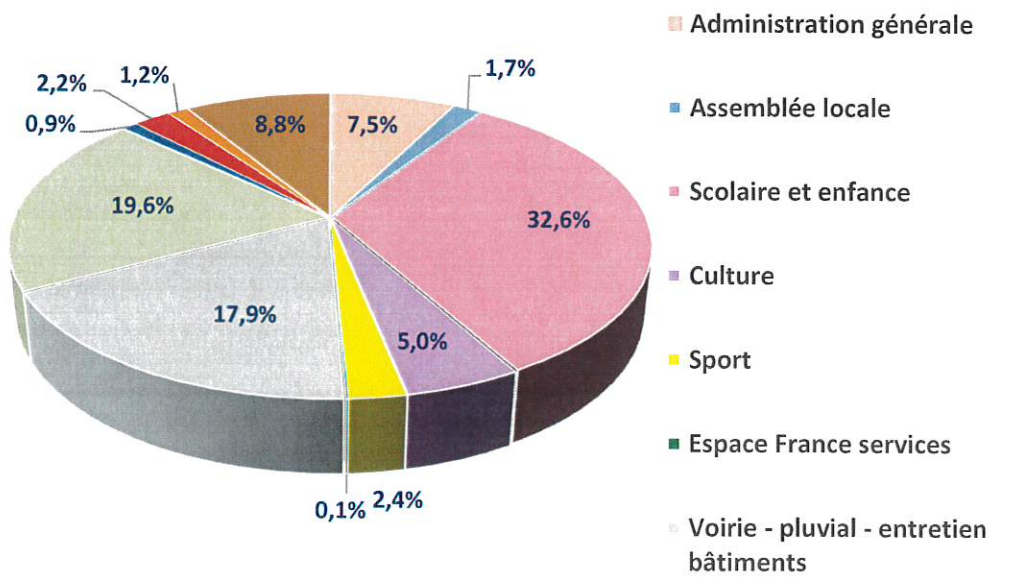

Comme tous les ans, les dépenses consacrées aux affaires scolaires (y compris restauration scolaire, accueil périscolaire, transport) et à l'enfance représentent la plus grosse part des dépenses réelles de fonctionnement, soit 32,6%. Elles sont suivies des dépenses liées la collecte et au traitement des déchets ménagers et des dépenses concernant la voirie, l'assainissement pluvial, et l'entretien des bâtiments. Ces trois secteurs représentent à eux seuls près de ¾ des dépenses courantes.

3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes de fonctionnement s'est élevé à 5,29 millions d'euros en 2021, dont 5,25 millions de recettes réelles.
Les recettes ont augmenté de près de 103 000 € par rapport à 2020. Cette hausse concerne principalement les produits des services publics qui ont retrouvé un fonctionnement régulier.
Il est constaté une baisse des impôts et taxes, et une augmentation parallèle des dotations, en raison de la suppression progressive de la taxe habitation. Les recettes provenant de la TH ont en effet été compensées par le transfert d'une fraction de la TVA nationale aux intercommunalités, en contrepartie de la perte de recettes fiscales directes.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP.	**LIBELLÉ**	**CA 2020**	**CA 2021**	**EVOLUTION**
70	Produits des services	551 314 €	672 471 €	22,0%
73	Impôts et taxes	3 850 366 €	3 653 691 €	-5,1%
74	Dotations et subventions	576 020 €	833 954 €	44,8%
75	Autres produits de gestion courante	291 €	243 €	-16,5%
013	Atténuations de charges	63 109 €	92 901 €	47,2%
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTES		***5 041 100 €***	***5 253 260 €***	***4,2%***
76	Produits financiers	0 €	0 €	-
77	Produits exceptionnels	23 154 €	0 €	-100,0%
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		**5 064 254 €**	**5 253 260 €**	**3,7%**
042	39 161	39 161 €	43 112 €	10,1%
002	Excédent fonctionnement reporté	0 €	0 €	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**5 103 415 €**	**5 296 372 €**	**3,8%**

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021

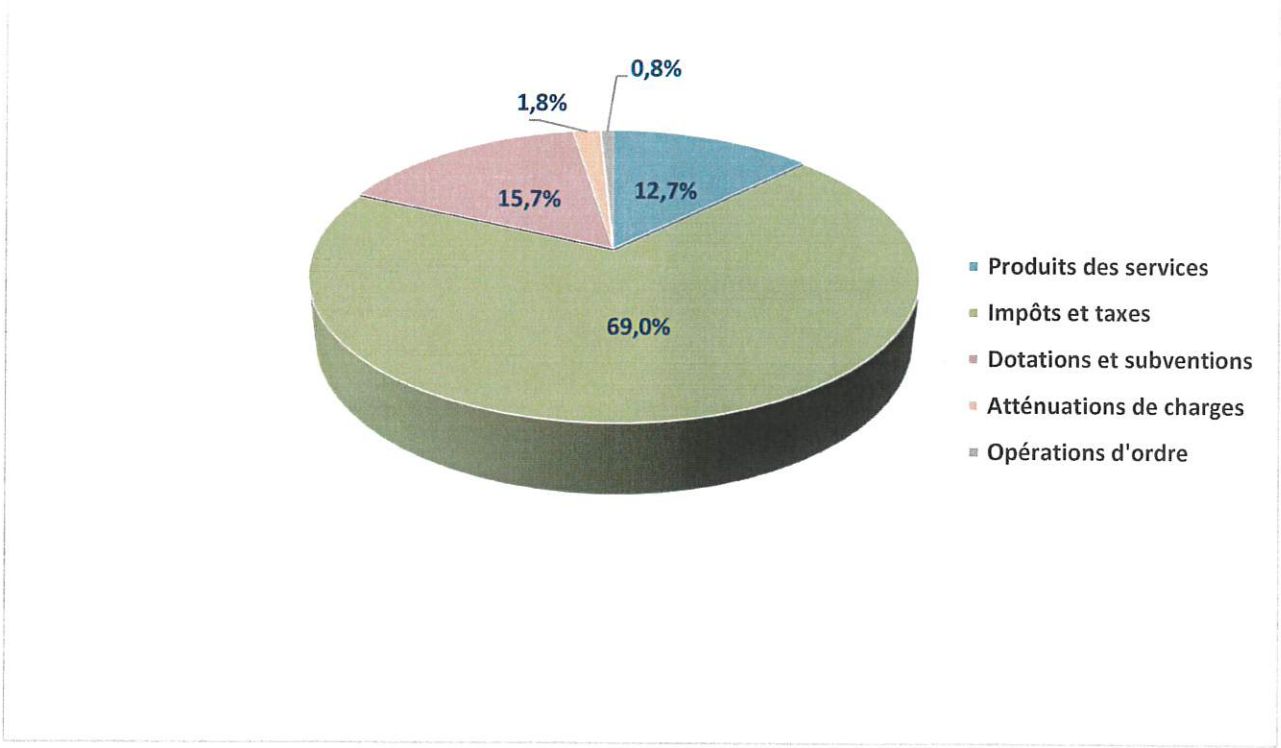

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par :

- Les recettes fiscales (69%),
- Les tarifs payés par les usagers des services publics (restauration scolaire, centre de loisirs, école de musique, etc...) : 15 ,7%
- Les dotations de l'Etat destinées à compenser des transferts de charge ou des suppressions de recettes fiscales : 12,7%.

La CCBC n'a pas augmenté les taux de fiscalité directe en 2021. Ces taux n'ont pas évolué depuis 2018. Les tarifs des services sont également restés stables.

Taux 2021 :

- Taxe sur le foncier bâti : 14,11%
- Taxe sur le foncier non bâti : 17,26%
- Cotisation foncière des entreprises : 9,49%
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 14%.

4. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 1,5 millions d'euros en 2021, dont 1,43 millions de dépenses réelles (hors restes à réaliser).

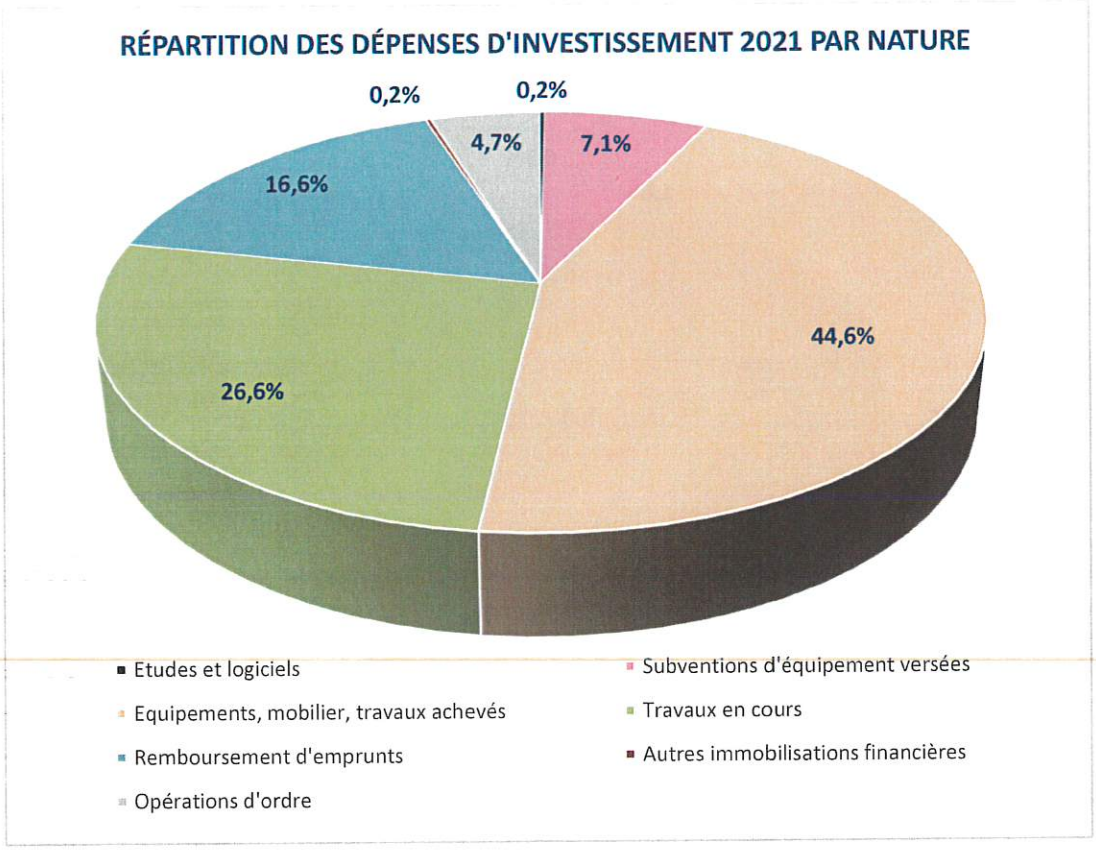

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAP.	**LIBELLÉ**	**CA 2020**	**CA 2021**	**EVOLUTION**
20	Immobilisations incorporelles	2 364	3 239	37,0%
204	Subventions d'équipement	91 225	106 531	16,8%
21	Immobilisations corporelles	287 331	672 825	134,2%
23	Immobilisation en cours	67 998	400 642	489,2%
TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		***448 918***	***1 183 237***	***163,6%***
16	Remboursement emprunts	246 460	250 939	1,8%
45	Opérations pour compte de tiers	41 628	0	-100,0%
27	Immobilisations financières	0	3 021	-
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		**737 006**	**1 437 197**	**95,0%**
40	Opérations d'ordre	39 161	71 414	82,4%
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		**776 167**	**1 508 611**	**94,4%**
001	*Déficit antérieur reporté*	*469 602*	*3 055*	
RAR	*Restes à réaliser au 31/12*	*223 412*	*96 946*	

Les subventions d'équipement correspondent aux contributions de la CCBC pour l'OPAH et la fibre optique.
Les autres immobilisations financières à la participation au Fonds de relance mis en place par la Région Grand Est, pour soutenir les entreprises en difficultés pendant la crise sanitaire.

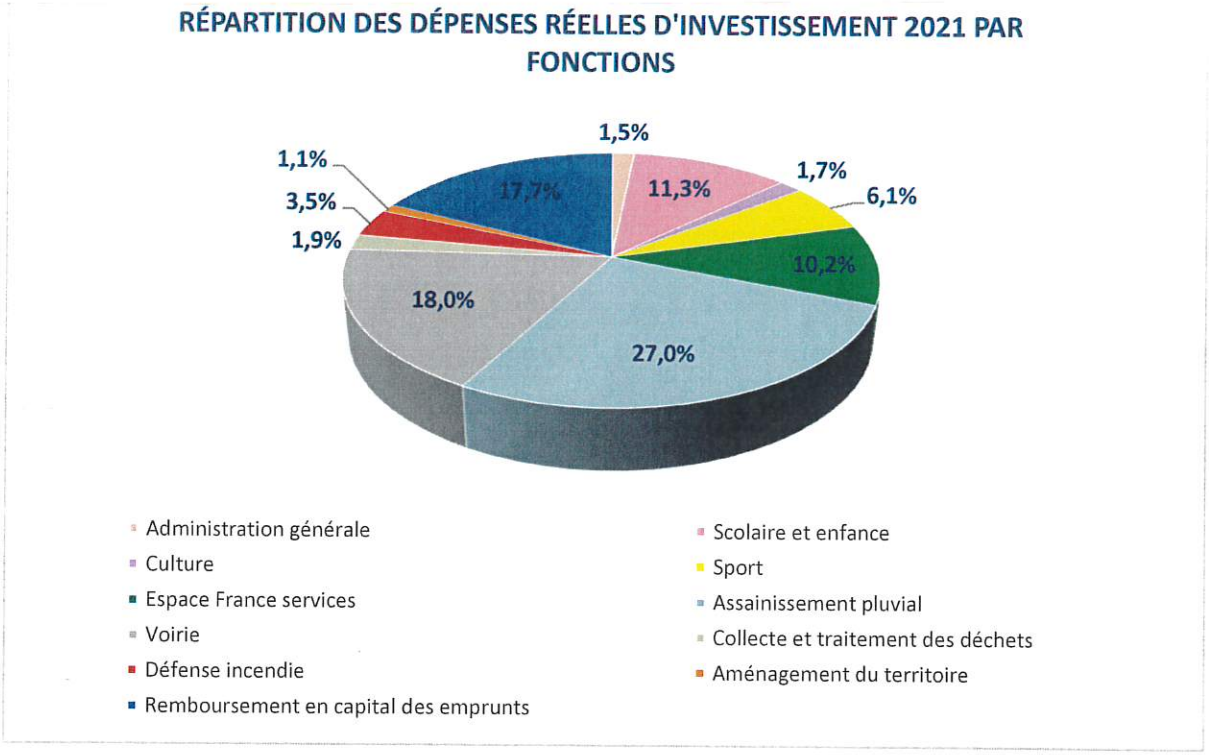

La plus grosse part des dépenses d'investissement a été consacrée en 2021 aux travaux d'assainissement pluvial et de voirie réalisés dans les communes de Charleville, Corfélix, La Villeneuve-les-Charleville, Le Gault-Soigny, Le Thoult-Trosnay, Margny, Mécringes, Montmirail, Rieux, Tréfols, Vauchamps, soit 45% des dépenses réelles.

Viennent ensuite les dépenses d'équipements (travaux et mobilier) dans les bâtiments scolaires, et les travaux d'aménagement de l'espace France service dans l'ancien bâtiment occupé par la Trésorerie.

Le remboursement en capital des emprunts représente 17,7% des dépenses réelles d'investissement.

5. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le total des recettes d'investissement s'est élevé à 1,39 millions d'euros en 2021, dont 1,12 millions de dépenses réelles (hors restes à réaliser).

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAP.	**LIBELLE**	**CA 2020**	**CA 2021**	**EVOLUTION**
13	Subventions d'investissement	275 315	225 635	-18,0%
16	Emprunts	0	0	-
TOTAL RECETTES D'ÉQUIPEMENT		***275 315***	***225 635***	***-18,0%***
10	Dotations (FCTVA)	104 786	111 066	6,0%
1068	Affectation du résultat	489 883	735 847	50,2%
45	Opérations pour compte de tiers	137 748	56 627	-58,9%
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		**1 007 732**	**1 129 175**	**12,1%**
040	Opérations d'ordre	234 979	268 265	14,2%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**1 242 711**	**1 397 440**	**12,5%**
001	*Excédent antérieur reporté*	*0*	*0*	
RAR	*Reste à réaliser au 31/12*	*96 946*	*158 566*	

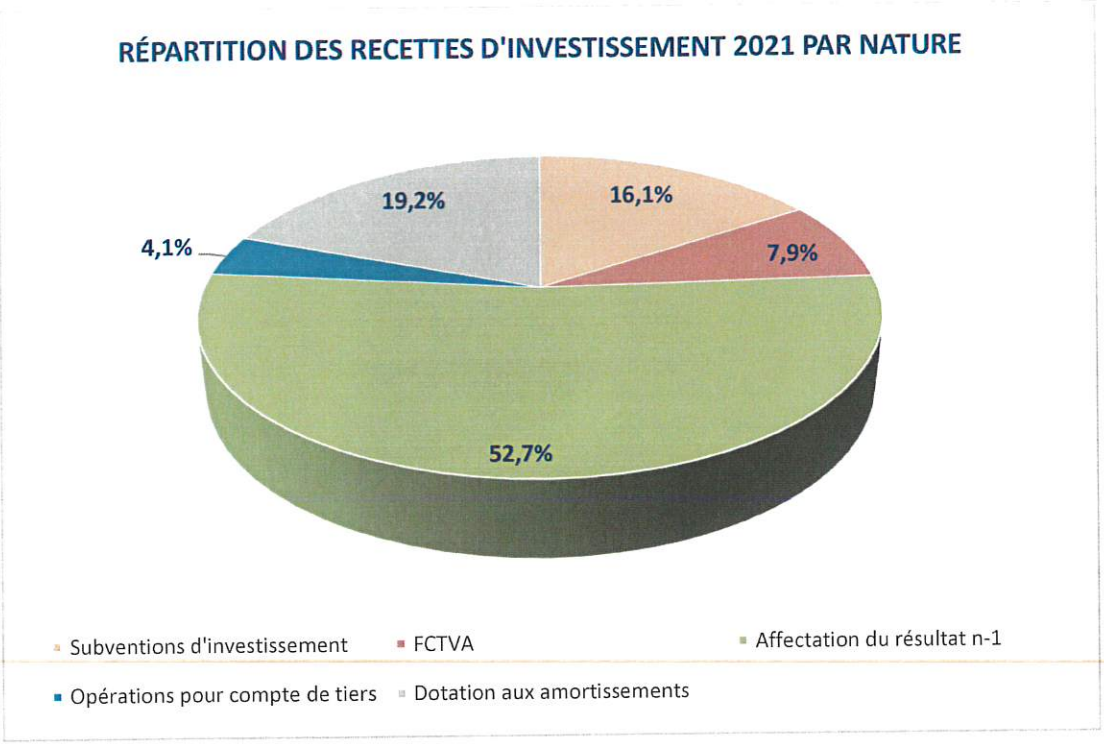

La plus grosse part des recettes provient de l'excédent de fonctionnement 2020 affecté à l'investissement. La CCBC a autofinancé, 70% des dépenses réalisées en 2021 (hors restes à réaliser).
Les subventions d'investissement correspondent essentiellement aux fonds de concours attribués par les communes membres pour la réalisation de travaux d'assainissement pluvial et de voirie sur leur territoire. La CCBC n'a conclu aucun nouvel emprunt depuis 2017.

6. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET ENDETTEMENT

Capacité d'autofinancement :

	2019	2020	2021
Epargne brute	681 149 €	931 666 €	750 084 €
Taux épargne brute	14,3 %	18,4 %	14,3 %
Epargne nette	428 993 €	685 206 €	499 145 €
Taux épargne nette	9 %	13,5 %	9,5 %

Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
Epargne nette = épargne brute – remboursement en capital des emprunts.

Niveau d'endettement du budget général :

Les capacités d'autofinancement de la CCBC ont légèrement augmenté sur les dernières années. A titre de comparaison les taux se situaient en effet autour de 12,5% pour l'épargne brute, et 7,5% pour l'épargne nette avant 2019. Cette épargne représente la capacité de la collectivité à s'autofinancer.
A noter que l'année 2020 n'est pas représentative en raison de la période de confinement qui a freiné l'activité des services publics. Le capital restant dû sur le budget général s'élevait à 2 498 336 € au 31 décembre 2021 et

la capacité de désendettement se situait à 3,3 ans. Entre 2019 et 2021, le niveau de la dette sur le budget général a diminué de 500 000 €.

Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise

M. Etienne DHUICQ